

ORDRE DU JOUR

•	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2017	2
•	DÉCISIONS DU MAIRE.	2
<u>FIN</u>	ANCES	3
•	2017-03-01 : COMPTE DE GESTION 2016	3
•	2017-03-02: COMPTE ADMINISTRATIF 2016	4
•	2017-03-03 : Affectation du Résultat 2016	10
•	2017-03-04 : BUDGET PRIMITIF 2017	10
•	2017-03-05: Vote des subventions 2017 aux associations et au CCAS	18
•	2017-03-06 : Fiscalité Directe Locale – Vote des taux pour 2017	27
•	2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-03-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À DIFFERMENT DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À DIFFERMENT DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DE LA VENTILATION DE LA VENTILATION DE LA VENTILATION DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À DIFFERMENT DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À DIFFERMENT DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DE LA VENTILATION DE L'AP 2017-07 : COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DE LA VE	15-
01	30	
•	2017-03-08 : Adhésions de la commune de Francheville à l'Agores, le Grac, la Nacre et M ton	ı
MA	RCHÉ	32
RES	SSOURCES HUMAINES	36
•	2017-03-09 : Avenant à la convention 2014-2017 relative à la retraite CNRACL avec le Centr	r Dr
	2017-03-03 : AVENANT A LA CONVENTION 2014-2017 RELATIVE À LA RETRAITE CINRACL AVEC LE CENTR	36
GES	TION DO RHONE	30
		•
<u>UR</u>	BANISME	36
•		
PER	mis de construire pour le projet d'extension du groupe scolaire de Bel-Air	36
CO	MMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL	37
•	DÉBAT SUR LE PDU DE LA MÉTROPOLE DE LYON	37
-	DEDAT JON EL 1 DO DE LA MILINOFOLE DE LION	31
011	ECTIONS DIVERSES	40
<u>ų</u> υ	ESTIONS DIVERSES	<u>46</u>
<u>AN</u>	NEXES	<u>49</u>

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Merci d'être présents pour ce conseil municipal dédié au compte administratif de l'année 2016 et à notre budget prévisionnel 2017. Un deuxième temps donnera lieu à un débat concernant le plan de déplacement urbain pour la Métropole pour les années 2015-2030.

L'ordre du jour vous a été communiqué. Je vous propose de passer à l'appel.

(Mme Quiblier procède à l'appel.)

Pouvoirs: Isabel Santos-Malsch, Marie-Anne d'Honneur, Annie Jambon, Gilles Cortial

Absents: Alain Guillon (jusqu'à la délibération 2017-03-02), Odile Dumont (jusqu'à la délibération 2017-03-01), Cyril Kretzschmar (jusqu'à la délibération 2017-03-02)

Secrétaire de séance : Maurice Gotteland.

- M. RANTONNET.- Je vous remercie.
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2017
- M. RANTONNET.- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire.
- LE COMPTE RENDU EST APPROUVÉ À L'UNANIMITE.
- M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Lors de la conférence des présidents, il n'y avait pas de question du groupe Francheville au cœur. Nous avons, comme d'habitude, des questions de M. Kretzschmar. Je pense qu'il va nous rejoindre pour les poser en fin de conseil.

(M. Gotteland est désigné secrétaire de séance.)

- · Décisions du Maire.
- M. RANTONNET. Vous avez reçu le tableau synthétique, avez-vous des guestions ?
- **M. RIVIER**.- Pour la première décision du maire, nous n'avons pas compris la phrase : « ...en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires liée à la caducité de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Francheville et la Métropole de Lyon. »

Pourrions-nous avoir une explication, que sont la caducité et l'insuffisance des crédits ?

M. LAMBERT.- Que veut dire cette phrase?

Marie MATHIEU.- Il s'agit d'une convention qui a vocation à durer deux ans, celle-ci a été décalée dans le temps du fait de la mise en place de la Métropole. La réalisation du programme PLIE a été décalée dans le temps du fait de la mise en place de la Métropole. Les actions qui auraient dû être mises dans les deux ans ne l'ont pas été; comme la convention durait deux ans, nous n'avions plus la certitude

que la Métropole nous accorde les crédits. De fait, il n'y avait pas de crédits suffisants.

C'est un aspect très administratif de convention caduque entre la ville de Francheville et la Métropole du fait de la mise en place de cette-ci.

- M. LAMBERT.- Merci Madame la Directrice. Parfait ! Heureusement que vous êtes là.
- **M. RANTONNET.** Il n'y a plus de questions.

ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE.

M. RANTONNET.- Une grande partie de ce conseil sera consacrée au compte de l'année 2016 et au prévisionnel 2017.

Je laisse la parole à Serge Calabre pour le compte de gestion 2016.

FINANCES

M. CALABRE.- Mesdames et Messieurs les conseillers, il vous est proposé de délibérer sur une séquence de délibérations budgétaires et financières dont vous avez déjà eu l'expérience lors du conseil municipal de l'an dernier, en mars 2016, puisque cette année comme l'an dernier nous délibérons lors de la même séance sur le compte administratif et sur le budget.

Cela conduit à la séquence de délibérations suivantes :

- compte de gestion;
- compte administratif;
- affectation du résultat ;
- budget primitif:
- subventions octroyées aux associations ;
- taux communaux de la fiscalité locale pour 2017 ;
- mise à jour du calendrier des crédits de paiement pour les autorisations de programme du chantier du complexe sportif.

Comme l'an dernier, et de façon plus précise puisque les décrets d'application sont parus l'été dernier, les présentations du compte administratif et du budget primitif sont assorties de notes explicatives.

• 2017-03-01 : Compte de Gestion 2016

Nous nous sommes permis de reprendre la même diapositive que l'an dernier pour rappeler simplement la logique d'enchaînement de ces délibérations. Du fait de la séparation de l'ordonnateur et du comptable public, pour toute opération, qu'il s'agisse d'une dépense ou d'une recette, les décisions sont prises par le Maire, qui est l'ordonnateur, mais le maniement des fonds correspondant ne peut être fait que pas un comptable public, le comptable public étant le trésorier en charge de la commune de Francheville.

(Arrivée de Mme Dumont à 19 h 10).

Par conséquent, toute opération décidée par l'ordonnateur donne lieu à une double inscription : une inscription dans les comptes de l'ordonnateur à la Direction des finances, qui donne le compte administratif, et une inscription dans les comptes du trésorier ; le relevé de ces inscriptions donne lieu au compte de gestion.

Il faut que les deux comptes soient identiques au centime d'euro près, ce qui est le cas, et c'est concrétisé par cette première délibération que nous vous proposons.

Dans la mesure où le compte de gestion est conforme au compte administratif de notre commune, qu'il n'y a ni observation ni réserve de notre part, nous vous proposons d'approuver le compte de gestion 2016 établi par le trésorier de Tassin la Demi-lune en charge de notre commune.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je ne pense pas qu'il y ait des questions sur le compte de gestion. Je le mets donc aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE DE GESTION EST APPROUVÉ À L'UNANIMITE.

• 2017-03-02: Compte Administratif 2016

(Arrivée de M. Guillon)

M. CALABRE.- Selon la séquence indiquée, cette délibération concerne le compte administratif 2016 de la commune de Francheville.

Les comptes recouvrent deux sections :

- la section de fonctionnement.
- la section d'investissement.

Dans chaque section, sont indiquées les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, ainsi que les résultats de l'année précédente en ressources.

(Présentation de la délibération.)

Le résultat de clôture de 2016 est donc de 2 373 716 €.

Au regard de ces résultats, il faut mettre en exergue la politique municipale conduite en 2016, que je qualifierais de responsable et constructive malgré des contraintes budgétaires importantes.

D'une part, nous avons maintenu notre engagement de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale puisque les taux communaux ont été maintenus à leur niveau antérieur malgré la baisse importante des dotations de l'État. Au total, cette baisse de la DGF et de la FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) a un impact de - 241 K€.

D'autre part, notre effort s'est traduit par la réduction des dépenses réelles à hauteur de 0.7 %.

Dans cette baisse, intervient la baisse à périmètre constant des charges courantes, mais il est vrai que nous avons dû intégrer un effort significatif pour la politique culturelle puisque cela s'est traduit par 145 K€ de dépenses en charges courantes pour la politique culturelle, ce qui nous a néanmoins permis de maintenir les dépenses réelles au total.

Les dépenses de personnel sont stabilisées ; en vérité, elles ont été très légèrement réduites de 0,14 %.

L'ensemble des subventions versées aux associations culturelles, sportives, et sociales a été maintenu au même niveau que celui de 2015.

Ces efforts concernant les dépenses et le maintien des taux communaux de la fiscalité nous ont permis de dégager un autofinancement important puisqu'il s'élève à 1 874 K€, complété par de très minimes recettes de produits de cession.

Cela nous a permis de couvrir des dépenses d'investissement et de rembourser les emprunts venant à échéance pour un montant de 1 689 K€ sans emprunter, tel que nous l'avions annoncé en début de mandat.

De ce fait, l'année se termine avec un solde positif de 185 K€, qui est mis en réserve pour alimenter les investissements à venir.

Je rappellerai que le budget primitif, que vous avez voté en mars 2016, a été mis en œuvre sans augmentation de dépenses. Il n'y a pas eu de décision modificative d'augmentation des dépenses en 2016.

Nous pouvons maintenant regarder les investissements réalisés en 2016 grâce à cet autofinancement. Ils ont porté sur l'éducation, la culture, le patrimoine, la petite enfance, le sport, le développement économique, les ressources informatiques ; tels sont les principaux champs qui ont reçu les investissements en 2016.

Ce compte administratif ayant dégagé un solde de clôture de 2 935 K€, nous pouvons, grâce à l'excédent dégagé par le budget 2017, financer des investissements conséquents pour poursuivre notre politique.

Au terme de cette présentation, nous vous proposons d'approuver ce compte administratif et le résultat qui en résulte pour 2 373 K€.

Monsieur le Maire, je vous propose de passer au vote.

- **M. RANTONNET.** Avant de passer au vote nous allons ouvrir le débat. Y a-t-il des demandes d'intervention ?
- **M. GUIBERT.** Mes chers collègues, dans votre rapport, vous mettez en valeur votre politique responsable et constructive pour présenter le compte administratif. Pour cela, vous vous félicitez de votre maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la non-augmentation des impôts locaux, et de l'absence du recours à l'emprunt.

À plusieurs reprises, nous sommes intervenus pour constater que tout cela se fait au détriment du service public attendu par les Franchevillois : diminution des horaires d'ouverture des services municipaux, diminution des crédits de fonctionnement, augmentation des différents tarifs, mauvais entretien du patrimoine communal, réduction du nombre d'agents et démotivations de ceux-ci.

Par ailleurs, vos investissements diminuent chaque année depuis 2014 avec, pour 2016, un taux de réalisation de 48 % des investissements prévus, soit 79 € par habitant pour une moyenne de 268 € pour les communes de même strate, et moins de 9 % des recettes de fonctionnement consacrées à l'investissement, opposés aux 20 % pour les communes de même strate.

Avec Francheville autrement, Francheville n'avance pas, mais s'endort, s'enlise et se dégrade.

- M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
- **M. GOTTELAND**.- Monsieur le Maire, je voudrais rebondir sur « la dégradation du service public ».

D'abord, il faudrait avoir une mesure pour en parler. Je ne sais pas comment on peut mesurer la dégradation du service public. Si vous l'évaluez par le nombre d'heures d'ouverture, je pense que ce n'est pas une bonne mesure. Je dois rappeler que lorsqu'il a été proposé, lors des différents comités techniques, de réserver des aprèsmidi sans visite du public, l'ensemble des collaborateurs a vivement souhaité cette réalisation parce que cela leur permet de travailler sur des dossiers de manière plus sereine, en particulier sur des dossiers techniques, vraisemblablement de travailler plus vite, sans doute d'apporter une meilleure qualité, et peut-être un meilleur délai de réponse pour l'ensemble des dossiers.

Si un jour nous avons un étalon pour mesurer la qualité du service public, je doute que les horaires d'ouverture soient l'étalon pertinent.

Je le répète, c'était un souhait de l'ensemble des collaborateurs, notamment de l'administration générale qui souhaitait avoir au moins une après-midi de manière à pouvoir se réunir et projeter leur travail dans l'avenir.

Je ne vois donc pas comment on peut affirmer de manière péremptoire que le service public est dégradé.

Merci.

M. RANTONNET.- Madame Barbet.

Mme BARBET.- Merci Monsieur le Maire de me donner la parole.

Je veux rendre hommage à nos adjoints qui s'investissent pleinement chacun dans leur fonction, ainsi qu'à tous les conseillers municipaux qui donnent largement leur part.

De bons résultats budgétaires ont été réalisés malgré les baisses de dotation de l'État, tous les services publics sont maintenus avec une très nette amélioration du travail, ce qui permet à l'ensemble des équipes plus de sérénité.

On peut se féliciter que la commune n'ait pas eu recours à l'emprunt, pas 1 € d'emprunt. Des économies...

S'il vous plaît, Monsieur Lambert, pour l'instant, j'ai la parole, vous vous taisez.

Des économies ont été réalisées sans augmentation d'impôts et ces économies pourront constituer une réserve pour nous permettre de moins emprunter en investissement lors de futurs projets. Ceci grâce à une gestion financière sans pareil, merci Monsieur Calabre.

Également, une bonne maîtrise des frais de personnel. Merci Monsieur le Maire pour ces bonnes nouvelles, chaque Franchevillois en profitera.

- M. RANTONNET.- A Monsieur Gourrier.
- M. LAMBERT.- Un mot si vous me le permettez.

M. RANTONNET.- Allez-y!

M. LAMBERT.- Merci beaucoup.

Merci Madame Barbet de me rappeler à l'ordre. Rassurez-vous, je ne veux pas vous troubler pendant votre intervention, qui est écrite et préparée à l'avance. Vous ne perdrez pas le fil de vos idées. Quand on n'investit pas, il est évident...

Mme BARBET.- Monsieur Lambert, je n'ai pas besoin de quelqu'un pour me dire ce que j'ai à dire.

M. LAMBERT.- J'ai cru, chère Madame, que vous n'aimiez pas être interrompue.

Mme BARBIER.- Je le fais comme vous l'avez fait.

M. LAMBERT.- Avec grand plaisir Madame, cela ne me dérange pas.

Simplement, sachez qu'il n'y a pas besoin d'emprunter quand on n'investit pas, mais cela, c'est pour vous, vous l'apprendrez.

J'ai entendu M. l'Adjoint aux ressources humaines parler de collaborateurs. Cela me rappelle incidemment qu'un président de la République peut traiter son Premier ministre de collaborateur, mais j'aimerais savoir quels sont les collaborateurs d'un maire. Si vous faites allusion au personnel communal, je dois vous rappeler qu'en aucun cas le personnel municipal ne peut être considéré comme des collaborateurs. C'est simplement une précision de vocabulaire qui a tout son sens, mais tant que je serai là, je n'accepterai pas qu'on traite le personnel communal de collaborateurs.

M. GOTTELAND.- Monsieur Lambert, merci. Je prends note de ce langage. On peut parler d'agents. Donc, dites-moi quel est le terme qui convient. Je veux bien employer le terme « agent », le terme « personnel », ou tout autre synonyme. Effectivement, je refuserai de parler de « collaborateur ». Je pensais que le fait de travailler ensemble pouvait se mettre sous le vocable « collaboration », mais puisqu'il n'y a pas de collaborateur, ou puisqu'il n'y a pas de collaborateur, il n'y aura pas de collaboration.

M. LAMBERT.- Vous avez parfaitement compris ce que je voulais dire, et je vous remercie d'en avoir pris acte.

(Arrivée de M. Kretzschmar à 19 h 30.)

Mme FAY.- Monsieur Gotteland, j'ai été surprise par votre terme « péremptoire » et de visite de la population. Vous avez dit : « on ne peut pas affirmer de façon péremptoire qu'il y a une baisse du service public parce qu'il n'y a pas le jeudi aprèsmidi de visite de la population ». Je rappelle que le service public n'est pas une question de visites, quand la population vient à l'hôtel de ville c'est pour une démarche, pour obtenir un document, ce n'est pas une visite, tant mieux si on est bien accueilli, mais ce n'est pas le sujet. C'est un service, il faut parfois embaucher quelqu'un afin que les autres aient le temps de faire mieux leur travail.

Ce n'était pas une visite et ce n'est pas péremptoire.

M. GOTTELAND. - Vous me ferez une liste des mots que je peux utiliser.

Mme FAY.- « Péremptoire », cela fait un peu gratuit. C'est une question de sens, ce ne sont pas des visites de courtoisie, ce n'est pas par hasard que l'on vient en

mairie, c'est parce que l'on en a besoin classiquement. Ce n'est pas un but de promenade.

Quand on vous dit qu'une baisse du service public est ressentie par la population, ce n'est pas quelque chose qui tombe du ciel, c'est mesuré. On ne le dit pas par hasard. Merci.

M. GOURRIER.- Les leçons de français n'intéressent pas grand monde, l'important c'est la qualité du service proposé, et celle des relations avec le personnel de la commune, entre les élus et les agents, puisque c'est le mot, mais personnellement je trouve que ce mot n'est absolument pas valorisant pour le personnel, je crois le terme de « collaborateur » est plutôt valorisant, dont acte, mais je crois que cela n'intéresse pas grand monde dans cette salle.

À entendre M. Guibert, qui lisait également son texte, mais je le comprends parce que je fais la même chose ; il vaut mieux lire son texte et être clair que ne pas le lire et ne pas l'être.

Donc, à entendre M. Guibert, Francheville est une commune où les services publics sont dans un état apocalyptique, où le public n'a plus aucun service, et où on vit très mal. Je pense que nous ne vivons pas dans la même commune.

Ce qui nous importe, c'est le maintien des services publics, mais pas à n'importe quel prix. Effectivement, on peut augmenter en permanence le nombre d'agents. C'est une politique qui s'applique parfois, et qui se traduit en général par des impôts derrière; c'est un choix politique, mais ce n'est pas le nôtre. Donc, nous essayons d'organiser le travail du personnel de façon à ce qu'il y ait le meilleur service possible pour la population. Il y a des moments où si on veut faire du travail correct il faut le faire dans la sérénité. Je parle du domaine dont j'ai la responsabilité, qui est l'urbanisme. Instruire des dossiers de permis de construire ou de demandes de travaux est très compliqué. Recevoir le client... J'ai encore la déformation, mais je pense que c'est une bonne déformation. Recevoir le public correctement en lui consacrant le temps qu'il attend est aussi une nécessité. Pour cela, il faut des temps pour la réception du public et des temps pour l'instruction des dossiers. Dans ces conditions, tout le monde se considère comme bien servi avec l'attention qui est due au public.

En ce qui concerne le tableau fait par M. Guibert, et dont M. Lambert s'est fait l'écho, sur l'évolution des investissements, je rappelle, d'une part, que des investissements se font dans la commune, et nous verrons qu'ils se feront cette année de manière plus importante, et d'autre part, que nous respectons strictement le plan d'investissement qui a été validé lors des élections et de notre arrivée ; ce plan d'investissement n'a absolument pas été réduit, ce qui n'est pas le cas des dotations, vous l'avez constaté. Ce plan d'investissement était sur 5 ans, il se déroule. Compte tenu de l'importance des domaines concernés, notamment le parc sportif, le gros des investissements est à venir, mais la longueur des procédures administratives fait que cela ne pouvait pas se faire en début de mandat dans la mesure où nous avons voulu une concertation la plus large possible pour cet investissement majeur du mandat.

Donc, rassurez-vous, les investissements arrivent, ils seront exactement à la hauteur de ce que nous avons promis et que nous tiendrons pour ce mandat.

S'agissant du patrimoine, avec mon collègue, je fais chaque année le tour des différents établissements de la commune. Ce patrimoine est entretenu, mais nous sommes d'accord, ce n'est jamais assez. Nous avons hérité d'une situation qui était correcte mais qui n'était pas non plus luxueuse. Nous essayons de maintenir et même de le développer en renouvelant tout ce qui est à renouveler. C'est également compliqué avec la baisse des recettes de la commune.

Vous savez très bien, puisque vous en avez vous-mêmes fait état, que certains travaux ne sont pas liés à du mauvais entretien mais à des problèmes de malfaçon, d'accident, etc., qui sont des dossiers d'assurance qui sont toujours très longs. Mais rassurez-vous, les travaux seront réalisés. Ce sera d'ailleurs le cas pour les travaux qui concernent le groupe scolaire du Châter.

Donc, le patrimoine est entretenu, les investissements sont là, et les services publics sont assurés ; les plaintes du public ne nous sont pas parvenues avec l'écho que vous semblez leur donner.

M. LAMBERT. - On your les fera suivre.

M. RANTONNET.- Je vais reprendre quelques éléments.

Monsieur Guibert, vous êtes bien placé pour le savoir, notre opposition a gouverné cette ville pendant un quart de siècle, vous avez donc eu non seulement le temps mais aussi l'argent pour entretenir le patrimoine municipal. Nous sommes à la gouvernance de cette ville simplement depuis trois ans. Chacun doit assumer ses responsabilités. Nous assumons les nôtres et nous assumons l'héritage, comme vient de le souligner Claude Gourrier.

Le plus urgent, nous l'avions dit dans notre projet, était de reconstruire un parc sportif qui date, je le rappellerai constamment dans ce mandat, de 1947. Vous êtes parfaitement conscients du délabrement du stade que vous nous avez laissé.

Nous respecterons notre engagement, et j'insiste, sans augmentation de la fiscalité.

Maintenant, pour rehausser un peu la performance de l'exercice 2016, je pense que nous pouvons tous nous féliciter des excellents résultats de l'année 2016. Je tiens à remercier l'ensemble des services de l'administration - ai-je encore le droit Monsieur Lambert de parler de l'administration ? - pilotés Capucine BRIEL DGS et par Marie Mathieu, Directrice financière.

M. Calabre a souligné la baisse des dotations : 222 K€ pour la seule DGF, 241 K€ pour l'ensemble des dotations de l'État, j'y reviendrai un peu plus tard à l'issue du BP. Nous réalisons tout de même un résultat net de 2,4 M€ qui nous permet d'autofinancer, puisqu'il n'y a eu aucun recours à l'emprunt pour les trois années consécutives de 2014 à 2016, les dépenses d'équipement qui ont été évoquées.

L'ensemble des élus et la population doivent être rassurés par cette saine gestion qui est, comme Claude Gourrier l'a évoqué il y a un instant, l'étape indispensable pour procéder aux investissements sur lesquels nous nous sommes engagés dans ce mandat, quelles que soient les vicissitudes et les contractions budgétaires que l'État nous a imposées sans négociation préalable. Il en est ainsi pour les 35 000 communes, c'est un fait sans précédent dans l'histoire de ce pays.

Je laisse maintenant la présidence de la séance à Mme Ellenberger.

(Avant le vote, M. Rantonnet quitte la séance.)

Mme ELLENBERGER. - Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST APPROUVÉ À LA MAJORITE - VOTE CONTRE DE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

(M. Rantonnet reprend la présidence de la séance du conseil.)

M. RANTONNET.- Avec un beau résultat comme celui-ci, Monsieur Calabre, quelle en est l'affectation ?

2017-03-03 : Affectation du Résultat 2016

(Présentation de la délibération par M. Calabre.)

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur l'affectation de ce résultat ? (Non.)

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE — ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

- **M. RANTONNET.** Nous en arrivons maintenant au prévisionnel 2017. Monsieur Calabre, vous gardez la parole.
- 2017-03-04 : Budget Primitif 2017
- **M. CALABRE**.- Nous allons retrouver l'affectation dans le budget primitif 2017 qui vous est soumis.

Je rappelle que le budget primitif indique les plafonds de dépenses et de recettes qu'autorise le conseil municipal.

Ces dépenses et ces recettes sont réparties en deux sections : fonctionnement et investissement. Les recettes et dépenses de chaque section recouvrent des chapitres ; le vote du conseil municipal porte sur le montant des chapitres ; des documents explicitent la politique sous-tendant cette proposition de budget.

Il vous est proposé de nous accorder de recevoir des recettes d'un montant de 12 544 000 €. Nous envisageons de dépenser en fonctionnement un montant de 14 918 000 €.

Aux recettes issues de la gestion de 2017 s'ajoutera le résultat de fonctionnement que vous avez bien voulu affecter à la section de fonctionnement il y a un instant pour un montant de 2 373 000 € ; ce qui donne un compte de fonctionnement équilibré.

Un dégagement de recettes nous permet d'équilibrer la section d'investissement pour un montant total de 4 439 000 €.

Cette présentation du budget primitif appelle quelques précisions sur son contenu tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes comme en dépenses.

⇒ Élaboration budgétaire

Cette élaboration budgétaire répond à une démarche de prudence et de sincérité. Prudence en particulier pour l'estimation des recettes.

1. Section de fonctionnement

Recettes

Par conséquent, nous avons une estimation prudente du produit fiscal. À ce jour, nous n'avons pas encore reçu les bases estimées par l'administration fiscale ; nous restons donc sur notre estimation qui repose essentiellement sur une progression légale issue de la loi de finance : la revalorisation des bases pour 0,4 %, plus une projection très prudente de l'évolution physique du patrimoine.

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement, une estimation attentive nous conduit à retenir une baisse de 136 K€.

Dépenses

Ce budget poursuit les orientations retenues pour l'année 2016, qui ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires en février dernier.

Grâce à une amélioration de la gestion et de l'organisation, et suite aux remontées des services puisque ce sont eux qui nous proposent leurs demandes budgétaires, nous nous retrouvons avec une baisse des charges de fonctionnement courant de 1 %.

Pour les crédits de personnel, nous avons souhaité maintenir la masse salariale à 0 %, c'est donc une stabilité.

Il en va de même pour les crédits ouverts pour les subventions aux associations. Ces subventions feront l'objet d'un vote qui sera introduit par Mme Petit.

Nous avons également pris la précaution de constituer une provision pour imprévus de 150 K€.

Grâce à cette maîtrise de la dépense publique, la section de fonctionnement dégage une disponibilité de 2 475 000 € qui peut être virée à la section d'investissement.

2. Section d'investissement

Recettes

Cette section enregistre les ressources issues de la gestion de 2017, d'une part, le virement dont nous venons de parler de 2 475 000 €, et d'autre part, la dotation aux amortissements puisque l'État amorti ses équipements ; ces provisions sont utilisées pour financer les investissements de l'année.

Par ailleurs, cette section enregistre les recettes dégagées par le résultat de 2016, vous venez de voter l'affectation de 561 K€ à la couverture de l'investissement.

Il y a également le report de recettes notifiées mais non reçues en 2016.

Enfin, il y a des recettes spécifiques d'investissement en 2017 qui recouvrent :

- le fonds de compensation de la TVA;
- une dotation pour l'élaboration d'un document sur les risques professionnels, qui sera décliné dans chaque collectivité ;

- des remboursements, notamment d'une assurance dommage pour le gymnase Jean Boistard.
- Dépenses

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 623 000 € pour l'année 2017.

Des investissements ont été engagés en 2016 mais non encore facturés pour un montant de 438 K€, il s'agit d'engagements effectifs, juridiques.

En 2017, nous consacrerons donc 3 M€ à l'investissement.

Les dépenses d'investissement portent sur un certain nombre de secteurs, nous en avons sélectionné quelques-uns répartis par fonction. Vous voyez l'importance des investissements consacrés, d'une part, au secteur scolaire, et d'autre part, au complexe sportif, il s'agit de la maîtrise d'œuvre. Il y a également :

- l'aire sportive du Bruissin : 250 K€ ;
- des opérations sur les cimetières ;
- l'informatique (parc informatique, logiciels) ;
- les crèches.

La liste n'est pas exhaustive, mais vous voyez l'effort conséquent qui sera réalisé en matière d'investissement.

Affectation du budget par fonction :

Il s'agit là des dépenses de fonctionnement et d'investissement par fonction selon la répartition qui est exigée et codifiées dans la présentation des annexes du budget primitif.

L'administration représente le quart des dépenses, il s'agit de l'administration et des services publics réalisés par l'administration, ce ne sont pas uniquement des coûts de structure.

Ensuite, vous voyez l'importance du scolaire qui représente 21 %, c'est un sujet très important sur les communes.

Les moyens consacrés au sport et à la jeunesse représentent 14 %, à la culture : 8 %, aux familles : 10 %, aux actions sociales : 8 %, à l'aménagement et à l'environnement : 7 %.

Cette affectation de notre budget est relativement stable par rapport aux années précédentes.

Compte tenu de ces informations et des moyens octroyés en investissement et en fonctionnement, des recettes et des dépenses prévues, nous vous proposons d'adopter ce budget après le débat que voudra bien ouvrir M. le Maire.

- **M. RANTONNET.** Je vous remercie. Place au débat, aux questions, aux remarques. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Kretzschmar, vous avez la parole.
- **M. KRETZSCHMAR**.- Merci Monsieur le Maire, je vous prie d'excuser mon absence au dernier conseil municipal et mon retard de ce soir.

Quant à mon intervention, je chercherai à être clair, si jamais la sténotypiste souhaite que je corrige un certain nombre de formules qui ne seraient pas articulées, je le

ferai avec plaisir, mais rien ne m'oblige à faire un écrit dans cette assemblée, vous le savez Monsieur le Maire.

Quelques remarques quant au budget primitif, des remarques de vocabulaire puisqu'il me semble que l'on était tout à l'heure dans un travail sémantique, continuons dans la sémantique. Une question que je n'ai pas comprise à la lecture, y compris à l'écoute de M. Calabre, et quelques remarques autour de l'analyse qu'on peut faire de ce budget primitif.

Pour le vocabulaire, il y a une floraison d'adjectifs dans ce rapport qui est impressionnante, et il faut toujours essayer de comprendre le sens de ces adjectifs.

On a d'abord une démarche « prudente » en matière de recettes, une démarche « volontariste » en matière de dépenses, que je comprends comme une forme de riqueur qui ne dit pas son nom. Vous me direz si j'ai compris ou pas.

Cette floraison d'adjectifs se poursuit : la politique est « responsable, volontariste et équilibrée ». Responsable, c'est une autre forme de formulation de la rigueur j'imagine. Volontariste, en quoi exactement ? Est-ce dans la réduction des dépenses ou dans le contingentement des recettes ? Équilibrée, est-ce à dire qu'il y a une véritable absence de stratégie ou de priorité ? Je n'ai pas non plus compris le sens de cet adjectif. En tout cas, il y a tellement d'adjectifs, qu'au bout du compte on se pose la question de l'affirmation politique essentielle du contenu de ce budget, mais c'est uniquement une remarque sémantique.

M. Calabre a présenté les investissements de l'ordre de 3 M€. Si je comprends bien, il y a 1,1 M€ sur le plan pluriannuel, 668 K€ d'investissements courants, et je m'interroge sur les 438 K€ de reste à réaliser en investissement, si je comprends bien, ce sont également des investissements courants. Je vous demande une précision dans ce domaine. Si c'est le cas, je m'étonne sur le fait que le PPI de 1 M€ soit quasiment égal au budget d'investissement courant, je trouve relativement dangereux que l'investissement courant soit à peu près à hauteur de l'investissement de la PPI dans la mesure où cela ne me paraît pas volontariste par rapport à la démarche d'investissement ; je crois que mes collègues ont fait des critiques dans ce domaine.

Dernière remarque, sur le personnel, qui attire toujours notre attention. Là aussi, c'est une formule très jolie. Vous affirmez la poursuite d'une politique de remplacement adaptée à l'évolution et à l'organisation des services avec la prise en compte du point de l'indice du GVT, vous arrivez à stabiliser les demandes de personnel à 0 %. Compte tenu de la masse salariale qui augmente de manière mécanique avec les démarches de point d'indice et de GVT, vous avez certainement supprimé des postes pour arriver à cet équilibre. Concrètement, quels postes, dans quels services, pour quelle garantie de continuité du service public ?

Telles sont mes quelques remarques et quelques questions, je vous remercie de votre attention.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Kretzschmar. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme FAY.- Je vais continuer à assumer mes responsabilités de conseillère municipale attentive. Francheville a une population en augmentation, dans ce contexte, j'ai du mal à comprendre la baisse de 5 % pour les achats de la

médiathèque et de 4 % pour les fournitures scolaires. Il y a une baisse effective de financements pour chaque Franchevillois ; je suis surprise.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres questions?

M. ROUX.- Je suis heureux de constater que, malgré la baisse des dotations de l'État, qui sera de 56 K€ en 2017, et des frais supplémentaires liés au rythme scolaire, nous investirons 3 M€ en 2017 sans emprunter.

Mme REY.- Je voulais faire remarquer que nous n'aurons pas d'augmentation d'impôts alors que ces dernières années nous n'avions connu que des augmentations des impôts locaux chaque année. Pour l'instant, c'est stable, on n'augmente pas les impôts.

M. LAMBERT.- Allez-y, continuez l'héritage!

M. RANTONNET.- II faut l'assumer.

Y a-t-il d'autres questions?

Mme BARBIER.- Je suis étonnée, vous parlez de 4 % de baisse pour le scolaire. Il n'y a aucune baisse, au contraire, pour tout ce qui est équipements ou fournitures scolaires. Je ne sais pas où vous avez trouvé ce chiffre.

Mme FAY.- En étudiant les documents.

M. RANTONNET.- Madame Petit, va répondre sur la médiathèque.

Mme PETIT.- Il ne faut pas réduire un budget à l'acquisition de documents parce que la médiathèque n'est pas uniquement un lieu où on emprunte des livres ou s'occuper des ouvrages. Il faut avoir une idée globale de ce que fait la médiathèque : la partie numérique a été mise en place cette année, c'est un vrai complément pour le public.

On parlait de service public, il se trouve là aussi, c'est à la fois fournir des documents papier, du CD, du DVD, faire des animations sur le site de la médiathèque pour mettre en valeur ces parutions, mais c'est également la partie numérique. Un gros travail a été réalisé sur le numérique avec les tablettes à destination du public de la médiathèque.

Il faut raisonner en globalité et pas uniquement sur les taux d'acquisition, d'autant que les budgets d'acquisition de la médiathèque de Francheville sont vraiment dans la marge haute des acquisitions des médiathèques de notre bassin.

- **M. GUIBERT**.- J'apporterai juste une précision pour Mme l'Adjointe aux affaires scolaires : le budget pour les fournitures scolaires était de 45 K€ en 2016, il est de 43 339 € cette année, c'est bien une diminution.
- M. KRETZSCHMAR.- Il est clair que pour ne pas augmenter les impôts, il faut stabiliser les recettes, et diminuer les dépenses, c'est une recette assez claire.

J'ai oublié de mentionner une question sur les frais de fonctionnement des élus, j'aimerais connaître l'évolution de ce poste entre 2016 et 2017, notamment ce qui a trait à la mise en place de l'exercice du droit de formation des élus. Pourrions-nous, au cours d'une prochaine séance, connaître la consommation de ce budget de formation des élus ?

Merci Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- S'agissant des questions très techniques, il est difficile de répondre de mémoire. Je préfère prendre la précaution de vous répondre par mail dans les prochains jours.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose que M. Calabre réponde aux différentes questions qui ont été posées, puis je prendrai la parole pour dire quelques mots.

M. CALABRE.- Merci. Il y a des interventions tout à fait intéressantes parce qu'elles nous permettent de bien resituer la perspective de la politique que nous conduisons, une politique rationnelle, raisonnable, et tout à fait conforme à ce que sont les besoins et la dynamique de l'État, et pourquoi ne pas la retrouver avec sa rigueur, sa rigueur intellectuelle bien entendu, même en termes de terminologie, au niveau des collectivités territoriales.

Nous avons écouté un certain nombre de propositions, certainement constructives, mais nous mettons en œuvre des orientations qui sont celles pour lesquelles nous avons été élus, et nous ne retiendrons pas des propositions qui correspondraient à une politique portée par une municipalité qui a été écartée des affaires. Notre politique est claire, elle consiste à ne pas alourdir, pour ce qui est de notre fait, la charge fiscale sur les Franchevillois. Considérant, qu'il y avait de toute façon des possibilités de gestion et d'organisation qui permettaient d'améliorer la qualité et la fourniture du service public avec une maîtrise des dépenses. D'ailleurs, cette maîtrise des dépenses s'est traduite, qu'il s'agisse du budget ou de réalisation, par une diminution régulière depuis 2014, depuis notre arrivée aux affaires.

Donc, c'est bien de cela qu'il s'agit avec cet équilibre qui est de ne sacrifier ni la masse salariale ni le fonctionnement, c'est important, mais également de ne pas sacrifier encore plus l'investissement dans la mesure où il y avait des efforts considérables à faire tant sur l'investissement lourd que sur l'investissement d'entretien.

Il est vrai que la terminologie en matière d'investissement est un peu complexe dans la mesure où comptablement des opérations font l'objet d'une ligne budgétaire spécifique; le conseil municipal vote chaque ligne, si d'aventure nous modifions l'une de ces lignes, nous devons en demander l'autorisation au conseil municipal, et il y a les autres investissements, que l'on appelle parfois « courants ».

Parce que nous avons voulu, ce qui est tout à fait normal en matière publique, avoir une démarche non pas programmatique mais pluriannuelle d'investissement, nous avons choisi :

D'une part, d'identifier des projets importants qui pèsent sur les services, notamment à travers les mécanismes d'appels d'offres, mais aussi qui accroissent le patrimoine de la commune sur des missions importantes pour une collectivité territoriale communale :

D'autre part, il y a des opérations qui pour être bien conduites doivent être échelonnées sur plusieurs années ; nous parlons alors de schéma d'investissement programmé.

Par ailleurs, il y a des opérations d'investissement courantes, plus courtes, qui sont à faire chaque année.

Vous avez pu le voir dans la note d'accompagnement du budget, cela conduit à retenir, d'une part, les opérations dites PPI du Programme Pluriannuel d'Investissement, qui vous ont été présentées et sur lesquelles vous avez débattu lors du débat d'orientations budgétaires en février dernier, comme cela a été le cas chaque année lors des débats d'orientations budgétaires précédemment, et d'autre part, des schémas pluriannuels d'investissement pour lesquels il ne s'agit pas de se décider chaque année sans visibilité pluriannuelle ; il s'agit par exemple des équipements scolaires ou des crèches, des questions d'étanchéité - parce que nous avons trouvé un patrimoine qu'il fallait réhabiliter ou améliorer -, du renouvellement du parc informatique et des ressources, qui sont des opérations pluriannuelles, ou des questions d'accessibilité. Bref! Il y a un certain nombre de schémas d'investissement qui sont construits sur plusieurs années, et que nous gérons sur plusieurs années.

Il y a des investissements plus courants, qui figurent en page 8 de la note de présentation budgétaire, qui sont calés temporairement sur une année.

Voilà ce que recouvrent les différentes catégories d'investissement par nature, et ces différentes natures d'investissement conduisent à un montant total d'investissement de 3 M€.

Ceci est à mettre au regard de ce que nous avons déjà fait, l'an dernier notamment, l'essentiel des investissements portait sur l'investissement courant, mais si je regarde les chiffres des années précédentes, nous prévoyons plus du double cette année de ce qui a été fait auparavant : 784 K€ en 2008, 960 K€ en 2009, 779 K€ en 2010, 883 K€ en 2011, 847 K€ en 2012. Si nous additionnons les schémas pluriannuels d'investissement et les investissements limités dans le temps, nous arrivons à 2 M€, étant entendu que nous avons le schéma des PPI qui a été présenté au DOB, et dont vous connaissez le montant total, pratiquement 10 M€, notamment pour le parc sportif.

Il est important à la fois de construire l'avenir par des investissements lourds, de réhabiliter, d'améliorer, d'entretenir le patrimoine, y compris lorsque nous constatons des dégradations qui certainement ne sont pas apparues simplement au cours des trois dernières années, mais par ailleurs il y a cette préoccupation, car il n'y a pas de raison qu'une quelconque équipe municipale par rapport à une autre soit moins soucieuse du service public, nous n'en sommes pas ici à nous justifier, et nous pensons que quelle que soit l'équipe municipale, elle aurait été dans ses décisions aussi morale, aussi consciencieuse, aussi rigoureuse, en termes de rigueur intellectuelle bien entendu, que nous le sommes.

Je pense que nous avons à peu près construit un budget qui répond à un équilibre des missions que doit remplir une collectivité communale.

Merci Monsieur le Maire.

M. RANTONNET. - Merci Monsieur Calabre.

Une rapide synthèse entre le réalisé et le prévisionnel de cette année : nous l'avons vu tout à l'heure, un résultat positif de 2,3 M€ nous permet d'autofinancer cette année 3 M€ d'investissement ; de nombreuses villes envieraient notre sort ; c'est une bonne nouvelle pour chacun d'entre nous.

Le moment est venu pour moi de vous présenter quelques ratios pour mettre en perspective l'évolution de notre gestion dans ce mandat à la fin de l'année 2016 :

- Maîtrise du coût des services publics: tous les services publics fonctionnent à a Francheville. La baisse du fonctionnement par habitant est de moins 16 % en 3 ans pour un service public plus efficace. En 3 ans, la baisse du fonctionnement est de plus de 500 K€, c'est une vraie performance réalisée par l'administration et par nos élus;
- 2. Maîtrise de l'endettement avec des équipements structurants : les écoles, la police municipale, qui en avait bien besoin, le parc sportif, qui arrive, le parc du Bruissin, et Aquavert, qui interviendra en fin de mandat. Tout ceci avec une baisse de la dette, l'encours de crédit par habitant sera en 2020 inférieur à ce qu'il était en 2010. En fin de mandat, l'endettement de la dette sera inférieur à ce qu'il était dix ans plus tôt :
- 3. Maîtrise des taux communaux d'imposition. La baisse des taux en 2014 et, comme cela vous a été dit, il n'y a pas de hausse programmée à ce jour sauf environnement exceptionnel nous dépassant tous.

Il m'a semblé intéressant de vous présenter l'évolution 2013 à 2016 par fonctions :

Le coût de l'administration est passé de 27 à 25 %. Cette baisse de deux points se fait au profit d'une augmentation du budget scolaire, qui passe de 21 à 24 %, c'est-à-dire trois points de mieux en 3 ans.

Il y a eu également une augmentation du budget de la petite enfance qui passe de 12 à 14 % en 3 ans ;

On remarque une augmentation de la part consacrée au sport qui passe de 9 à 10 %.

Il me semblait intéressant de vous montrer cette évolution en trois ans ; une maîtrise du fonctionnement nous permet d'affecter plus d'argent aux différentes fonctions qui nous sont confiées.

La baisse des dotations de l'État a été évoquée, et malheureusement cela le sera jusqu'à la fin du mandat. Nous perdons plus de 1 M€ sur l'ensemble de ce mandat. Imaginez ce que nous aurions pu faire si l'État n'avait pas décidé unilatéralement de baisser nos subventions, nous aurions pu en financer des équipements et de l'entretien du patrimoine, tel que cela aurait pu être le cas dans les années antérieures.

Un autre point est celui de la baisse du coût de fonctionnement par habitant. En 3 ans, le fonctionnement a baissé de 150 € par habitant. Beaucoup de villes souhaiteraient réaliser cette même performance que Francheville. En 2013, le coût du fonctionnement de la ville était de 937 € par habitant, il est tombé à 784 € en 2016.

L'endettement a également baissé. Malgré les investissements conséquents que nous allons réaliser l'endettement par habitant sera inférieur en 2020 à ce qu'il était en 2010.

Nous amortissons nos charges de fonctionnement avec une population certes plus importante, mais ceci me semble être un principe de bonne gestion.

Fin 2020, l'encours de crédits à Francheville, en capital restant dû, sera de 8 M€ en valeur absolue alors qu'il était de 9 M€ en 2011.

Le dernier point est un engagement fort que nous avions pris avec l'ensemble des Franchevillois, avant la fin du mandat, nous reviendrons à une fiscalité moyenne par habitant.

Après un décrochage de plus de 20 ans, nous pouvons tous nous féliciter des économies réalisées qui permettent de restituer du pouvoir d'achat aux citoyens, qui en ont bien besoin par les temps qui courent.

Enfin, l'étalonnage par rapport aux communes proches de nous. Vous voyez qu'après la baisse d'imposition réalisée en 2014, je l'avais déjà dit lors du DOB, nous sommes d'ores et déjà revenus à une fiscalité moyenne par habitant tout à fait homogène avec les autres villes qui nous entourent. C'est un point important à mimandat : nous sommes revenus à la moyenne, ce qui nous permet de nous consacrer maintenant pleinement aux investissements pour lesquels nous nous sommes engagés.

Tel est ce que je voulais vous dire. Il me semblait intéressant de vous livrer ces ratios et ces informations. Je vous le répète, beaucoup de villes nous envient. La revue « Les contribuables associés » nous a adressé une très bonne note la semaine dernière, après Le Figaro du mois de décembre ; nous espérons qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin du mandat.

Je pense que nous pouvons tous partager ces bonnes nouvelles. Je ne vous donnerai pas la parole Monsieur Guibert parce que je vous l'ai déjà donnée, et j'ai demandé s'il y avait d'autres interventions.

Nous passons maintenant au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE BUDGET PRIMITIF EST ADOPTE À LA MAJORITE - VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

M. RANTONNET.- Nous continuons avec les subventions, je laisse la parole à la Première adjointe, Mme Petit.

• 2017-03-05: Vote des subventions 2017 aux associations et au CCAS

Mme PETIT.- Merci Monsieur le Maire.

Les subventions sont liées à des projets sur des thèmes donnés aux associations pour cette année. On avait entériné le fait de valoriser et de favoriser les projets qui contribuaient d'abord à l'intérêt général, à la cohésion territoriale, et au développement de l'esprit communal, ainsi qu'à la participation active et au rayonnement et à la vie de la commune, sans oublier de s'adresser au plus grand nombre, notamment aux enfants. Un point est également intéressant : la transmission et la formation que pouvaient transmettre les associations.

Tels sont les points précis pour l'attribution des subventions de 2017.

Les subventions que mes collègues et moi-même, en tant que déléguée aux associations, vous proposons ce soir sont le fruit d'un vrai travail de terrain que nous avons accompli tout au long de l'année pour être proches des associations, être à

leur écoute, et à l'écoute de leur projet, de leur aspiration, de leurs difficultés et de leurs contraintes.

Un tableau vous a été remis.

Le point important pour 2017 est le maintien du montant des subventions de 2016. Mais maintien du montant global ne veut pas dire que toutes les associations ont eu la même subvention : certaines associations ont été subventionnées alors qu'elles ne l'avaient pas été l'année dernière, et d'autres associations n'ont pas été subventionnées cette année alors qu'elles l'avaient été l'année dernière. Je l'avais exprimé auprès des associations lors d'une réunion. Deux fois par an nous organisons une réunion avec les associations pour leur présenter ces projets. Chaque année, nous remettons les subventions à zéro, et nous retravaillons sur les projets proposés par les associations. Les subventions ont été proposées dans les commissions sport, culture, finances, éducation et solidarité.

Le montant global des subventions s'élève à 446 577 € hors subvention du CCAS.

Les subventions versées au Centre Social Michel Pache, à l'École de Musique et au Comité des Œuvres Sociales étant supérieures à 20 K€, elles donnent lieu à une convention signée avec la Ville.

J'attire votre attention sur un certain nombre de pourcentages :

Les subventions allouées à la solidarité représentent 47 % ; il est important de le souligner. Quand on ajoute le CCAS, on atteint un pourcentage de 73 %.

À valeur identique sur le montant de 446 577 €: les subventions au sport représentent 14 %, celles à la culture : 12 %, et les subventions scolaires : 11 %.

Les subventions scolaires sont principalement sur les associations des écoles et sur leur demande de projets, notamment les classes découvertes, et les rythmes scolaires.

Nous avons eu des projets très intéressants pour le rayonnement et la vie de la commune. Tout au long de cette année, nous allons soutenir des projets qui vont vraiment valoriser Francheville, je pense notamment au sport, puisque c'est également ma délégation, avec la labellisation du mini-basket. C'est un point très important, c'est aussi une preuve de la dynamique de nos clubs sportifs, je tenais à le souligner ce soir.

- M. RANTONNET.- Merci. Avant de passer au vote avec des exclusions pour certains d'entre nous en raison de leur participation à certaines associations, y a-t-il des questions ? Monsieur Lambert.
- **M. LAMBERT**.- Je vous remercie de me donner la parole. Que vous refusiez de donner la parole à Maurice Guibert, c'est votre droit.
- **M. RANTONNET.** Monsieur Lambert, nous parlons des subventions, nous ne referons pas le débat sur le compte administratif.
- **M. LAMBERT.** On est clair, vous ne me couperez pas la parole dans cette salle. Je vous rappelle le règlement...
- M. RANTONNET.- ... Monsieur Lambert, en date du 28 mars 2013, vous souligniez :

« Monsieur Rantonnet, cela suffit, je veux bien que vous m'interrompiez sans arrêt, ce n'est pas très courtois, mais c'est le reflet de votre image très méprisante ».

Donc, je ne souhaite pas aborder de conflit avec vous, je vous demande de ne pas faire de polémique stérile, je vous demande d'intervenir sur les subventions.

M. LAMBERT.- J'interviendrai sur le sujet, et je n'interviens pas sur le sujet précédent. Je voudrais faire un rappel au règlement, et c'est parfaitement mon droit.

Que vous interrompiez M. Guibert, et que vous ne lui donniez pas la parole, c'est parfaitement votre droit, et vous avez la police de cette assemblée. Nous sommes d'accord.

Que vous distribuiez au public des documents que nous, les élus, n'avons pas, et sur lesquels, naturellement, nous ne pouvons pas nous exprimer, je ne crois pas que cela soit inscrit dans le règlement.

Alors, je le dis simplement pour la presse, sans me faire trop d'illusions, mais je le dis aussi pour le public, cette pratique-là est une pratique qui est tout à fait contraire au libre débat démocratique.

- M. RANTONNET.- Monsieur Lambert, je ne suis pas de votre avis pour deux raisons....
- M. LAMBERT.- ... Vous me laissez terminer?
- M. RANTONNET.- Non.
- M. LAMBERT.- Bon... D'accord.
- **M. RANTONNET.** Je ne suis pas de votre avis pour deux raisons : le public dispose de cette information par écrit parce qu'il est beaucoup plus éloigné que vous de l'écran, c'est la première raison. Ensuite, je ne devrais pas apprendre cela à un juriste, vous disposez du même niveau d'information à l'écran que le public, qui ne peut pas lire l'écran.
- M. LAMBERT.- Les documents que vous avez distribués ne sont pas ceux de l'écran.
- **M. RANTONNET.** Si, absolument. Monsieur Lambert vous racontez toujours n'importe quoi, décidément vous êtes un incorrigible menteur.
- M. LAMBERT.- Faites attention à ce que vous dites. C'est ce que vous venez de dire, voilà ! Or, ce que vous venez de dire, nous n'en avons pas la teneur. Nous n'en avions pas la teneur avant, et nous n'en avons pas eu la teneur aujourd'hui, à l'instant. Donc, les documents qui ne sont ni plus ni moins le résumé de votre intervention....

Intervenante.- C'est ce qui est là.

- M. LAMBERT.- Bien sûr, bien sûr.
- M. RANTONNET.- Les documents remis au public sont rigoureusement les documents projetés à l'écran ; M. Rigoudis, qui est dans la salle, pourra vous le confirmer
- **M. LAMBERT.** C'est votre intervention! Nous n'avons pas cette intervention.

Intervenante.- Mais vous l'avez à l'écran.

M. RANTONNET.- Vous êtes un incorrigible menteur, je le répète.

Maintenant, Monsieur Lambert, si vous n'avez rien d'autre à dire sur les subventions, laissez donc la parole à un autre intervenant. Je vous remercie pour votre prise de parole.

- **M. LAMBERT.** Je vous demande, et je demande au président de mon groupe, de solliciter une suspension de séance.
- **M. RANTONNET**.- Et voilà! Je vous prie de sortir puisque vous demandez une suspension de séance.

(Les élus du groupe Francheville au cœur et M. Kretzschmar quittent la salle du conseil.)

(Suspendue à 20 h 29, la séance est reprise à 20 h 31.)

- M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar, à vous de commencer.
- **M. LAMBERT**.- Non, je vais prendre la parole si vous le permettez.
- **M. RANTONNET.** Si votre question concerne les subventions, je vous donne la parole, sinon je vous la refuse.
- **M. RIVIER**.- Nous avons une demande à vous faire en rapport avec la suspension de séance.
- M. RANTONNET. Faites votre demande si elle concerne les subventions.
- M. LAMBERT.- Nous venons de constater pendant la suspension de séance que, contrairement à ce que vous avez dit, les documents remis au public ne sont qu'une partie des documents projetés à l'écran, c'est-à-dire que non seulement je ne suis pas un menteur mais celui de nous deux qui n'a pas dit l'exacte vérité, ce n'est pas moi.

Donc, quand vous dites que les documents qui ont été remis au public sont les documents qui ont été projetés à l'écran concernant le budget, c'est faux. Il s'agit uniquement des documents sur votre intervention. Précisément, les documents que nous n'avons pas. Il s'agit donc là d'un déni de démocratie locale, nous vous demandons très respectueusement de nous donner également, ainsi qu'à l'ensemble de nos collègues, une copie de l'ensemble de ces documents.

De votre réponse dépendra notre attitude.

M. RANTONNET.- Je ne veux surtout pas priver l'ensemble du conseil municipal de l'ensemble de ces documents. Je réitère ce que je disais tout à l'heure, je ne me suis pas retourné pendant la protection des *slides*, mais j'estime que ce qui a été remis est rigoureusement identique à ce qui a été projeté à l'écran. Premier point.

Deuxième point, bien évidemment, il est hors question pour moi de ne pas remettre ces documents, remis au public strictement pour des raisons d'éloignement car nous n'avons pas d'équipement vidéo permettant au public d'avoir une bonne visibilité des chiffres, des diagrammes, etc. C'est la seule et unique raison pour laquelle j'ai demandé la communication de ces documents au public, je pense notamment au dernier rang, à une vingtaine de mètres, il est totalement impossible de visualiser les chiffres à l'écran.

Je demande que chacun des membres du conseil municipal dispose rigoureusement du même niveau de document qui vient d'être remis au publict. Si cela ne peut pas être fait avant la fin du conseil, cela vous sera envoyé dès demain matin. J'en prends l'engagement avec vous, mais je le répète : ce qui a été remis au public est rigoureusement l'identique de ce qui est projeté à l'écran et de ce qui sera repris au compte rendu de ce conseil municipal.

Maintenant, on revient aux questions concernant les subventions. Il serait quand même utile, je dirai pour les milliers de membres de nos associations de savoir, si elles méritent quelque respect pour le vote de ces subventions plutôt qu'un exercice de style totalement stérile dans un débat comme celui-ci.

Je laisse la parole à M. Rivier pour une question sur les subventions.

M. RIVIER.- Concernant les subventions, j'ai lu dans la note de présentation du budget primitif que M. Calabre a présenté que la municipalité accorde une attention « méritée » aux associations sportives, culturelles et sociales.

Je me demande qu'est-ce que le mérite et comment doivent-elles le mériter ?

Vous savez très bien, puisque vous l'avez pratiqué longtemps, que l'on fait dire aux chiffres exactement ce que l'on veut.

J'aimerais aussi que nous puissions conserver, puisque nous n'avons plus que ce rôle, notre rôle d'opposition. Il vous plaît à nous rappeler que nous sommes vos opposants, nous essayons donc de nous opposer, nous n'allons pas mettre en avant ce que vous faites sachant que nous ne le voyons pas beaucoup, il nous est difficile de mettre en avant ce que nous ne voyons pas.

Malgré votre volontarisme affiché de soutenir les associations, nous constatons une baisse globale des subventions, ce sont les chiffres qui le disent puisque ces subventions ont baissé de 11 % depuis 2014.

J'ai bien entendu M. Calabre qui, vous l'avez remarqué, exclut la régie et le CCAS, mais comme vous connaissez les chiffres par cœur cela ne vous a pas échappé.

Je veux simplement dire que cette baisse est contraire à votre affichage et à vos engagements, et quelle était également à mettre en parallèle avec l'augmentation du prix des salles que subissent toutes les associations, et votre refus d'accorder des facilités de paiement aux associations qui l'avaient demandé.

Mon intervention a pour but de dire que, aujourd'hui, contrairement à ce que vous affichez, vous n'apportez aucun soutien aux associations, ou éventuellement et exceptionnellement à quelques associations telles que la Sauvegarde de la Vallée dont le président est dans la salle.

Merci.

M. KRETZSCHMAR.- Une remarque de méthode et deux opinions.

La remarque de méthode rejoindra les propos de mes collègues de l'opposition. Je déplore vraiment que lorsque vous parlez des personnes qui ne sont pas concernées par le vote vous dites « nous », Monsieur le Maire, en parlant clairement des élus de la majorité. Nous n'avons pas été sollicités une seule seconde pour savoir si nous devions voter pour telle ou telle association. Par exemple, à titre personnel, je suis adhérent de plusieurs associations pour lesquelles nous voterons ce soir, et mes

collègues sont dans d'autres associations. Cela traduit un traitement clairement inégal, comme on le voit ce soir par rapport au traitement des documents. À ce titre, je vous demande de me permettre Monsieur le Maire de projeter au prochain conseil des supports comme vous le faites vous-mêmes au titre de l'égalité de traitement des élus.

Deuxième point, j'apprécie que la délibération ait cité les réunions des commissions concernées, on parle des commissions sport, culture, éducation, et de celle des finances, mais contrairement à ce que vous avez dit Madame Petit, dans la mesure où 47 % du budget concerne la solidarité, aucune réunion de la commission solidarité est précisée dans cette délibération.

Mme PETIT.- Elle est venue après la délibération.

M. KRETZSCHMAR.- D'accord, mais c'est dommage. Je m'étonne, compte tenu des difficultés portées par les migrants — vous savez que c'est un sujet qui m'importe beaucoup, comme chacun d'entre nous - que l'ARCEUIL est 0 € de subvention ou par rapport à des enjeux en matière de commerce, mais je pense que notre collègue de Laverlochère en parlera tout à l'heure par rapport à l'adhésion à « Aime mon marché », que l'association Franch'Com touche 0 €. Est-ce parce que ces associations n'ont pas demandé de subvention ? Ce serait intrigant par rapport à l'acuité des problèmes à la fois pour les migrants et pour les commerçants.

Comme Bruno Rivier, je m'inquiète du niveau de subvention. Si vous pouvez vous satisfaire d'un niveau de subvention stable entre 2016 et 2017, je ne m'en satisfais pas du tout puisqu'il est en diminution par rapport aux années précédentes assez clairement, avant 2014.

Merci Monsieur le Maire.

Mme DUMONT.- Dans cette délibération, on parle de l'accompagnement en espèces sonnantes et trébuchantes aux associations. Pour le prochain conseil municipal, pourrions-nous avoir l'usage des salles, qui était systématiquement étudié en même temps que les subventions lors du mandat précédent ? C'est une aide non négligeable. S'agissant de l'accompagnement de l'usage de ces salles, pourrions-nous avoir celles qui sont gratuites et celles qui sont payantes ?

Vous m'excuserez de vous demander ce travail supplémentaire mais cela peut être intéressant de voir que du fait de la hausse du prix de certaines salles, certaines associations voient une baisse de leur subvention avec l'usage des salles.

Par ailleurs, on a parlé tout à l'heure de service public. Le service qui accompagne les associations, Franch'Châter, ferme à 17 h 00, et il est fermé le jeudi après-midi. Des membres des bureaux de nombreuses associations sont encore en activité salariée, comment peuvent-ils venir chercher une clef à 17h 00 alors que leur journée de travail se termine à Lyon à 17 h 30 ? Lorsqu'on se trouve dans une relative proximité, on arrive à Franch'Châter trois minutes avant la fermeture, et on fait très vite pour prendre la clef et ne pas mettre en retard le personnel.

Plusieurs réunions ont dû se tenir, notamment cette semaine, chez des particuliers d'association parce qu'ils n'ont pas pu arriver à l'heure, juste avant 17 h 00, pour récupérer la clé. Ceci est un exemple de baisse de service public.

Ensuite, je voudrais pointer le cas de la Mission locale des Monts d'Or, je pense que les 500 € représentent la subvention pour un projet. Un jour, j'aimerais que l'on puisse parler de la Mission locale au sein de cette assemblée. Cela fait trois ans que nous n'avons aucune information publique. Que donnez-vous à la Mission locale ? Quelle es la subvention par jeune, la subvention calculée par habitant ? Nous aimerions avoir une idée du nombre de jeunes suivis pas la Mission locale.

Depuis trois ans, nous n'avons aucune information, je demande donc à M. Laverlochère soit de faire une commission dédiée a ce sujet, soit d'aborder ce sujet en conseil municipal. Trois ans c'est trop long par rapport à notre jeunesse qui doit être accompagnée pour certains soucis de formation, d'accompagnement.

Tels sont les points sur lesquels il serait intéressant de travailler.

Pour les associations, sportives en particulier, et pour certaines activités de loisirs, il serait bon que nous n'ayons pas que les subventions à traiter mais que nous puissions travailler un tout petit peu plus avec vous sur les projets.

Mme BARBET.- Je tiens à préciser que la part des subventions est constante, du moins celles qui sont inscrites dans le dossier, et que chaque dossier est étudié. Nous faisons notre travail quand même.

M. KRETZSCHMAR.- Je n'en doute pas une seconde.

Mme PETIT.- Je vais apporter quelques éclairages.

Monsieur Rivier, quand vous dites une « attention méritée », il faut se remettre dans le contexte actuel des associations à Francheville. Il y a plus d'une centaine d'associations, au sein de ces associations, nous avons des CA, des bureaux, et des adhérents avec énormément de bénévoles. Je m'aperçois, année après année, que l'engagement associatif devient de plus en plus difficile pour ces associations, elles vivent des moments difficiles parce que le public est désormais consommateur mais s'engage de moins en moins. Ce n'est pas vrai uniquement à Francheville, c'est un phénomène global, mes autres collègues de la Métropole m'en font part lors de réunions. C'est au niveau du respect de l'engagement associatif que nous avons une attention méritée pour les associations.

Je suis très surprise par votre constat de la baisse. Nous avons toujours acté de maintenir les subventions, il faut effectivement bien faire les calculs par rapport à la régie et au CCAS.

Je vous ai entendu dire « aucun soutien aux associations », je suis heureuse que ce soit noté au compte rendu parce que, franchement, il y a un véritable soutien aux associations. Exceptionnellement, je parle en mon nom, je m'engage, non pas au quotidien mais presque, à être présente et à être auprès de chacune des associations, et quand je dis « chacune », je dis vraiment « chacune ».

M. RIVIER.- On n'évoquait pas votre engagement mais celui de la municipalité.

Mme PETIT.- La municipalité s'engage à mes côtés, mes collègues sont acteurs avec moi et M. le Maire est toujours à l'écoute de ce que l'on peut faire pour les associations. Je fais des réunions en collectif avec M. le Maire et des présidents d'association.

Pour le parc sportif, nous avons reçu les associations et les présidents. Nous aurons encore une réunion la semaine prochaine, nous sommes vraiment au contact. M. Sadot est en ce moment au contact du club de basket deux fois par semaine parce qu'il supervise la labellisation, il s'occupe également de la partie district du foot. Il y a un vrai contact avec les associations.

Le terme « aucun soutien » n'est pas approprié.

Monsieur Kretzschmar, il y a eu des commissions, notamment pour la culture. J'ai essayé de les mettre le plus tard possible, à 19 heures, afin que vous puissiez y assister. Malheureusement, je n'ai pas pu vous présenter les subventions à la culture puisque vous n'avez pas assisté à la commission culture, j'en suis navrée, mais vous aurez les chiffres, et vous avez dû recevoir un compte rendu extrêmement détaillé.

S'agissant des associations citées, notamment l'ARTAG ou Franch'Com, je rappelle que le principe de la subvention aux associations est basé sur des dossiers de demande de subvention. Nous n'allons pas voir les associations en leur demandant : « Voulez-vous une subvention ? ».

L'an dernier, avec Mme Quiblier, nous avions provisionné l'ARTAG au cas où il y ait eu un retard ; il n'y a pas eu de projet de leur part. Cette année, il n'y a pas eu de demande. De même, il n'y a pas eu de demande pour Franch'Com parce que l'association est en sommeil. Je laisserai Olivier Laverlochère en parler plus en détail.

Toutes les associations franchevilloises qui ont fait une demande pour 2017 ont été subventionnées, pas forcément à la hauteur de leur demande parce que certaines ne sont peut-être pas au fait des contraintes budgétaires des municipalités, mais toutes les associations qui ont fait une demande ont eu un regard mérité, je le redis, et appuyé sur chacun des projets. De ce fait, nous avons travaillé efficacement, d'une manière très transparente, sans aucun clientélisme et uniquement au niveau des projets et de ce qui avait été déterminé.

Madame Dumont, vous avez tout à fait raison, nous travaillerons pour vous remette l'usage des salles. Je vais quasiment à chaque assemblée générale des associations pour accompagner celles-ci et avoir un discours concret avec elles. Quand on parle des subventions, j'interviens toujours pour bien expliquer que la subvention n'est pas que numéraire mais qu'elle est aussi liée aux aides du type : salle, partenariat, etc. Je reviendrai vers vous avec les usages de salles, leurs horaires, éventuellement la gratuité, et les salles payantes, sachant que c'est une obligation. J'avais prévu de faire ce travail avec le service financier, je ne souhaitais pas les polluer avant le budget ; je le ferai ultérieurement.

J'ai entendu votre message au sujet du service public de la maison Jacques Faure, ce n'est plus Franch'Châter, les choses évoluent.

Mme DUMONT.- Les habitudes restent.

Mme PETIT.- La nostalgie n'est plus ce qu'elle était. Je ne sais plus qui est l'auteur de cette citation.

Effectivement, la maison Jacques Faure ferme à 17 h 00, les associations ont été prévenues très en amont. Nous sommes toujours à l'écoute des associations pour trouver des solutions. Une grosse association nous a exprimé ses difficultés, nous en

avons tenu compte; les élus d'astreinte ont dépanné certaines associations qui avaient oublié de venir chercher les clés, ce qui peut arriver.

Nous mettons le doigt sur la limite du système des salles avec des clés, il faudra se pencher sérieusement sur d'autres solutions ; tout est question de budget bien évidemment.

Concernant la Mission locale, je pense qu'ils accompagnent très bien la jeunesse, mais je laisserai Olivier Laverlochère vous en parler.

Mme DUMONT.- Je n'en doute pas mais il faut en parler.

Mme PETIT.- Oui, nous aurons l'occasion d'en revenir.

Faire un éclairage sur une seule association, c'est ne pas mettre en lumière les autres or, je vous assure que toutes les associations méritent un éclairage, je les connais, elles méritent toutes notre respect et notre soutien.

M. LAVERLOCHERE.- Monsieur Kretzschmar, vous avez souligné que le montant de la subvention pour Franch'Com était à zéro sur l'année 2017. C'est effectivement le cas, mais je tiens à vous rappeler que le mode d'attribution des subventions se fait sur des propositions de projet. Franch'Com nous a demandé de lever un peu le pied, pour le moment, elle n'a pas été en mesure de nous chiffrer et de nous présenter dans le détail un certain nombre d'animations et de projets, c'est la raison pour laquelle sa subvention est à zéro. En revanche, il ne vous aura pas échappé que deux lignes plus loin vous avez une ligne « divers projets non affectés », ce qui nous permet de nous réserver la possibilité d'accompagner des projets qui pourraient être pertinents, détaillés, et précisés durant l'année.

Concernant la Mission locale, j'ai bien entendu la remarque. Quand les remarques appellent critique, il faut le dire, mais des remarques peuvent être justifiées. Effectivement, il me paraît intéressant de faire un retour ; on ne l'a pas fait jusqu'à présent, on y pensera à l'avenir. Cela dit, durant ces trois ans, vous imaginez bien que la Mission locale n'a pas arrêté son activité et que l'on a plus d'une centaine de jeunes qui sont accompagnés régulièrement au cours de l'année avec de belles réussites ; nous aurons l'occasion de communiquer sur le sujet.

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Je voudrais m'adresser en particulier à M. Rivier. Je conçois qu'il est difficile d'être conseiller de l'opposition *a fortiori* quand on a été adjoint et à la gouvernance dans le mandat précédent. Je l'ai été aussi, je sais que c'est difficile, on n'est pas acteur, on ne participe pas directement aux décisions, on participe au vote mais pas directement à la décision. Mais, Monsieur Rivier, alors que vous avez été par le passé un acteur d'une association, dire aujourd'hui que la Ville n'apporte aucun soutien aux associations alors que le budget qui vous a été présenté est de 446 K€ plus 430 K€ au CCAS, soit un total de 876 K€... Ce qui est excessif est insignifiant Monsieur Rivier. Je vous invite à un peu plus de modération si un jour vous avez quelque ambition d'occuper la place qui me revient. Je sais que c'est long et difficile pour vous, mais faites un effort, notamment dans la parole et dans la modération, cela vous changera un peu.

Par ailleurs, nous aurions plaisir à vous voir plus souvent à nos côtés, aux côtés d'Arielle Petit et de nous autres au milieu du monde associatif, et vous verrez que votre propos est quelque peu totalement déplacé.

M. RIVIER.- Pourquoi faites-vous toujours des attaques personnelles ?

M. RANTONNET.- Parce que vous avez eu un propos malheureux, pas très habile, en disant que nous n'appuyons pas du tout le monde associatif. Pour vous, 876 K€, ce n'est pas beaucoup d'argent, mais pour la Ville, c'est beaucoup d'argent.

C'est ce que je voulais vous dire amicalement ; travailler un peu plus vos dossiers et vous serez un peu plus crédibles.

(Désapprobation sur les bancs de l'opposition.)

Je mets maintenant la délibération au vote.

Y a-t-il des administrateurs dans les associations qui ne seraient pas mentionnés sur la liste ?

Mme PETIT.- Ne participent pas au vote :

Pour la Mission locale des Monts d'Or : M. Laverlochère ;

Pour le Comité de jumelage : M. Roux, M. Laverlochère, Mme Barbet, M. Guillon ;

Pour le CLLEF: M. Trembleau

Pour le COS: M. Gotteland

Pour le centre social Michel Pache : M. le Maire, Mme Quiblier, Mme Barbier et Mme Poulard.

Je vous remercie.

M. KRETZSCHMAR.- Monsieur le Maire, je ne participerai pas au vote pour Musika'Franch.

M. RANTONNET.- Merci de cette précision Monsieur Kretzschmar.

Nous n'avons pas l'ambition d'avoir un tableau totalement exhaustif, lorsque certains d'entre vous font partie d'associations, n'hésitez pas à revenir vers nous afin que nous actualisions ledit tableau.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE — ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

2017-03-06 : Fiscalité Directe Locale – Vote des taux pour 2017

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des interventions sur les taux de fiscalité ?

M. KRETZSCHMAR.- J'aimerais tordre le cou à une expression que j'ai entendu, y compris ce soir : avec la délibération que nous avons, les impôts vont augmenter mécaniquement. Pour avoir des impôts stables ou en baisse, il faudrait baisser le taux d'imposition et non pas le laisser en l'état.

Merci Monsieur le Maire.

- M. RIVIER.- Je suis surpris ce soir d'être d'accord avec Cyril Kretzschmar, comme quoi tout arrive.
- Je voulais rebondir sur votre engagement de redonner du pouvoir d'achat aux Franchevillois, cela recoupe et rejoint ce que disait Cyril. Je constate, mais c'est plutôt une bonne chose, que vous redonnez du pouvoir d'achat à la commune de Francheville puisque, depuis votre prise de possession de la gouvernance de la commune, vous avez dégagé des excédents. Il aurait été de bon ton d'aller réellement dans votre engagement et de diminuer ces taux.
- Je voulais simplement faire cette remarque, c'est pourquoi nous voterons contre la fixation de ces taux, et la stabilité de ces taux.
- M. GOTTELAND. Si j'ai bien compris, Monsieur Rivier, vous auriez baissé les taux.
- M. LAMBERT.- Non, nous n'aurions pas fait les mêmes investissements que vous.
- **M. GOTTELAND**.- C'est votre propos. Le texte le dira, mais j'ai dit : « Vous nous dites : vous auriez dû baisser les taux ».
- M. RIVIER.- Je me permets de préciser, puisque vous voulez que je précise. En introduction, j'ai parlé de vos engagements. Comme vous dégagez 2 M€ de trésorerie excédentaire tous les ans, je disais que si vous vouliez réellement respecter vos engagements et non pas accorder 0,1 % de baisse lors de votre arrivée, qui correspondait à peu près à 15 € par habitant, vous auriez été légitimes aujourd'hui à réellement baisser les taux. Je n'ai pas dit que je l'aurais fait, je dis juste que vous êtes en contradiction avec votre engagement.
- M. LAMBERT.- Voilà, c'est clair.
- **M. GOTTELAND**.- Non ! Il a toujours été question de ne pas augmenter les taux d'imposition.
- **M. RIVIER**.- Non, il était question de redonner du pouvoir d'achat aux Franchevillois. Comment le faites-vous ?
- M. GOURRIER.- C'est intéressant parce que vous êtes en train de nous reprocher de ne pas augmenter les taux alors même que les recettes ont quand même sensiblement diminué.
- M. RIVIER.- Je ne suis pas en train de vous reprocher de ne pas augmenter les taux.
- M. GOURRIER. C'est ce que vous venez de dire.
- M. RIVIER.- Non.
- **M. GOURRIER**.- Alors même que les recettes ont fortement baissé, ce qui n'était pas le contexte avant les élections. Les Franchevillois apprécieront le fait qu'à notre place vous auriez augmenté les taux de 8 %, comme chaque fois. Aujourd'hui, les Franchevillois constatent que, malgré la baisse important des recettes et les charges complémentaires qui nous ont été imposées depuis 2014, nous avons dans un premier temps baissé les taux, puis nous les avons stabilisés. C'est mieux que de les augmenter de 8 %.
- M. RIVIER. Je crois réellement que vous n'entendez que ce que vous voulez.
- M. GOURRIER. Peut-être.

M. CALABRE.- À l'attention de l'ensemble de l'assemblée, une information importante puisque nous participions tous au cofinancement de la commune à travers nos impôts. Le Maire pourra rappeler quels étaient nos engagements qui portaient sur les taux, mais je rappellerai que sur les impôts locaux interviennent le poids de la Métropole, pour 20 % environ, le poids des syndicats communaux pour environ 10 %, et qu'il y a chaque année une augmentation des taux pratiquée par ces deux parties prenantes à l'imposition qui peut aller de 5 à 6 %, ce qui pèse sur les contribuables.

Quant à l'engagement que nous avons pris, je me permets de rendre la parole à M. le Maire.

M. SADOT.- Je souhaite rapidement revenir sur la non-augmentation et pas la baisse des taux communaux depuis trois années consécutives. En tant que simple Franchevillois - « simple » parce que je ne me considère pas au-dessus des autres - je me réjouis de cette bonne gestion de l'argent de notre commune. Je le rappelle, l'argent de la commune est d'abord le vôtre, et le nôtre également.

Cette bonne gestion va de paire avec des investissements qui sont conséquents ; je rappellerai tout bêtement le parc sportif dont le coût global s'élève à près de 6 M€, dont l'emprunt ne sera « que » de 4 M€. Donc, des économies sur les intérêts qu'on ne versera pas - pour faire plaisir à certains - au grand capital.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Sadot.

Rafraichissez-moi la mémoire Monsieur Rivier, de combien aviez-vous augmenté les taux d'imposition en 2008 lorsque vous étiez aux affaires.

- M. RIVIER.- Vous me poser une question?
- M. RANTONNET.- Oui.
- M. RIVIER.- La question n'est pas savoir de combien on a augmenté, mais de...
- M. RANTONNET.- Si, c'est la guestion. De combien ?
- M. RIVIER.- Rafraîchissez-la moi, je ne m'en souviens plus.
- M. RANTONNET.- On oublie les augmentations pour les autres. Vous aviez augmenté les taux d'imposition de 8 % ; M. Guibert s'en souvient très bien et M. Lambert aussi puisque M. Lambert a augmenté les taux d'imposition à chacun de ses débuts de mandat.

Non seulement nous n'avons pas augmenté les taux à notre arrivée, mais nous les avons baissé; c'était l'engagement de campagne que nous avions pris, que nous avons respecté parce que nous aurions baissé bien davantage les taux d'imposition si le gouvernement que vous souteniez n'avait pas délibérément baissé les subventions. La baisse des subventions, Monsieur Rivier, n'oubliez jamais que la baisse des dotations dans ce mandat pour Francheville, équivaut à une hausse des taux d'imposition de 9 points.

Les rythmes scolaires, que vous auriez pu lancer ; puisque vous étiez aux affaires, vous auriez pu anticiper les rythmes scolaires, vous ne l'avez pas fait.

- M. LAMBERT.- Vous laissez nous répondre ou pas ?
- M. RANTONNET.- Non.

- M. RIVIER.- Vous soutenez un candidat qui propose 50 Md€ de baisse des dotations.
- **M. RANTONNET.** Il ne me revient pas ce soir de parler du débat national. Je voulais vous dire que vous n'avez ni piloté, ni financé la première année de la réforme des rythmes scolaires, ce que vous auriez pu faire. Ensuite, la baisse des dotations du gouvernement que vous soutenez contribue à une augmentation d'impôts de 9 %. Vous ne pouvez pas imaginer les efforts quotidiens déployés par notre administration n'est-ce pas Monsieur Lambert ? notre administration, à nous tous.
- M. LAMBERT.- Arrêtez de m'interpeller ou donnez-moi la parole!
- **M. RANTONNET.** Non, vous l'avez eue Monsieur Lambert, et votre impolitesse vous conduit à couper la parole de Maire de Francheville.

La démocratie fait que le président de séance attribue ou non la parole.

Vous avez eu la parole, maintenant j'assume complètement la mienne.

Monsieur Rivier, vous êtes fâché avec les chiffres. 9 % d'augmentation d'impôts a été évité aux Franchevillois. Par voie de conséquence, nous pouvons tous être très fiers de la non-augmentation des impôts depuis notre arrivée.

Je mets aux voix cette délibération.

M. LAMBERT.- Bravo!

(Applaudissements de M. Lambert, suivis d'applaudissements dans le public.)

- M. RANTONNET.- Merci Monsieur Lambert.
- **M. LAMBERT.** C'est simplement pour marquer dans le compte rendu qu'il y a des applaudissements.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE - VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

• 2017-03-07 : Complexe sportif mise à jour de la ventilation des crédits de paiement de l'AP 2015-01

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions?

Mme DUMONT.- Je commencerai par un point technique. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi sur la colonne CP 2017 nous avons 499 863 € alors qu'en page 7 de la note du budget, le montant indiqué est de 465 500 €, il y a peut-être quelque chose prévu ailleurs que je n'ai pas identifié, peut-être est-ce les sondages pour contrôler la nature du sol ?

Sur le fond du contenu du projet, sur la partie physique et non budgétaire, je rappelle que nous sommes d'accord avec le projet; nous l'avions dit lors de la dernière délibération, avec la réserve que soient prises en compte les remarques sur les bâtiments, notamment vestiaires et rangements.

Je fais à nouveau un appel du pied : j'aimerais que nous travaillions un peu plus ensemble sur ce projet. C'est la troisième fois que je le dis, dont deux fois ce soir.

S'agissant de l'évolution budgétaire de cette autorisation de programme : en tout début de ce programme, vous souhaitiez économiser 37 K€ en ne faisant pas de concours d'architectes. De ce fait, chaque fois qu'on nous propose un tableau d'échelonnement, il est toujours variable. Cependant, la dernière année, en 2020, on arrive toujours à un montant global identique. Tous ces ajustements, certes techniques, nous inquiètent ; c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je souhaite que vous ayez bien entendu que nous sommes d'accord sur le contenu du projet.

M. KRETZSCHMAR.- Deux questions me front rebondir sur les propos de ma collègue Odile Dumont.

Dans le document du BP, j'ai vu que vous ne mobiliseriez pas de demande modificative cette année, comme vous l'avez fait l'année dernière, si je me rappelle bien. Pourquoi utiliser l'APCP de manière aussi modifiée d'une année sur l'autre et de ne pas procéder à des demandes modificatives qui nous permettent un débat budgétaire plus transparent ? Cela me semble dommage.

Ensuite, c'étaient 200 K€ d'investissement décalés sur 2016 et 300 K€ sur 2017, soit un décalage total de 500 K€, quasiment 10 % du budget ; je m'inquiète sur la tenue des échéances dans la mesure où les travaux seront concentrés de plus en plus fortement en termes calendaires. Arriverez-vous à tenir les délais ?

Merci.

M. CALABRE.- C'est une question technique. En gestion publique, on recourt à ce dispositif des APCP quand on le peut, ceci permet d'éviter des décisions modificatives et donne une visibilité des opérations à moyen terme. L'État y recourt beaucoup plus largement, nous ne le faisons ici que pour une seule opération. C'est une mécanique technique et même d'hygiène de gestion publique.

En ce qui concerne les délais, nous pouvons tout à fait vous rassurer, mais nous l'avons déjà fait par ailleurs. L'opération suit son cours d'une façon très satisfaisante, comme le confirment toutes les réunions de pilotage que nous avons eues toutes les trois semaines, et parfois les 15 jours.

S'agissant des différences notées sur les chiffres, je rappelle qu'il s'agit d'une opération globale portant sur la réhabilitation, l'évolution du complexe sportif, qui regroupe plusieurs éléments. Le principe en gestion est qu'une assemblée délibérante donne une autorisation pour un plafond, mais on n'est pas obligé d'utiliser tout le plafond; c'est également le principe en loi de finance. Par conséquent, c'est le plafond maximum. Il apparaît que les modalités de financement, comme l'a souligné M. le Maire, nous permettent d'avoir une situation financière saine à la fin du chantier.

Dans la mesure où nous n'empruntons pas énormément, face à des remboursements annuels qui s'élèvent jusqu'à 600 K€, nous pouvons considérer qu'à partir de cette enveloppe, d'une part, il y a des marges de possibilité de coût au regard des négociations ou des appels d'offres, et d'autre part, ces chantiers portent non seulement sur la partie parc sportif mais pourront également permettre de financer d'autres aspects, d'autres lieux du complexe sportif.

M. RANTONNET.- Je n'ai pas grand-chose à rajouter, sinon que sur un investissement significatif, il est normal qu'il y ait quelques ajustements.

Quant au calendrier, bien malin celui qui peut prendre un engagement définitif. On fera le maximum pour une synchronisation, surtout avec le monde associatif, un phasage des travaux sur deux périodes à l'été 2018 et à l'été 2019 pour la livraison de l'ensemble à la rentrée de septembre 2019. À ce jour, les délais sont respectés, souhaitons qu'il en soit ainsi pour la suite du chantier.

Je mets cette délibération au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE - ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

M. RANTONNET.- Monsieur Calabre, je vous remercie pour toutes ces délibérations financières.

• 2017-03-08 : Adhésions de la commune de Francheville à l'Agores, le Grac, la Nacre et M ton Marché

Mme PETIT.- Pour éviter une multiplication de délibérations, nous avons souhaité regrouper sur une délibération notre adhésion à différentes associations pour des aides techniques.

Je vais aborder les points sur le GRAC et la Nacre.

Le GRAC est une association de salles de cinéma de proximité classées Art et Essai. Ils fournissent des films dans le cadre de « La Toile des Mômes » ou pour le festival « ça cartoon » dans le Grand Lyon. Ils proposent également des intervenants pour faire une animation sur la commune. L'adhésion annuelle au GRAC est de 250 €.

Quant à la Nacre, le montant annuel de l'adhésion est de 15 €. Ils vont nous aider dans la décision des appels à projets. Par exemple, quand on lance des appels à projets pour les résidences au fort, ils nous aident dans un soutien réseau qui est très important. Ils nous proposent également une formation gratuite pour tout ce qui est lié aux métiers de la culture. Un autre sujet nous intéresse également, à savoir une veille juridique sur les sujets culturels.

Ces deux associations concernent ma délégation, je laisse la parole à Olivier Laverlochère pour l'association M ton Marché, puis Christine Barbier interviendra pour AGORES.

M. LAVERLOCHERE.- L'association M ton Marché était connue auparavant sous le nom ADPM, elle a été renommée.

Pour la deuxième année consécutive, nous souhaitons adhérer à la cotisation pleine qui nous permet d'apporter un soutien et une aide à l'animation et à la dynamisation des marchés de Francheville.

En 2016, la mission d'ADPM était centrée sur une mission d'audit qui a permis de mettre en place une opération d'animation durant l'année.

Sur 2017, l'association M ton Marché a un certain nombre de projets de dynamisation à mettre en place.

Les possibilités de formation, de soutien et de conseil apportées par cette association aux placiers, et donc à notre placière à Francheville, sont loin d'être négligeables.

La cotisation annuelle est de 1 500 €.

Mme BARBIER.- L'association AGORES est une association nationale des directeurs de restauration collective territoriale. Cette association œuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique.

Cette adhésion permettra à la direction de l'éducation d'avoir accès à une source importante d'informations dans le cadre de ses missions autour de la restauration scolaire.

Le montant annuel de la cotisation est de 100 €.

M. RANTONNET.- Je remercie nos trois intervenants.

Y a-t-il des questions?

M. LAMBERT.- Vous nous proposez d'adhérer à l'association aime ton marché, et d'emblée je vous apporte le soutien de notre groupe.

Cette association, vous l'avez dit, prend le relais de l'ADPM dont l'objectif était d'aider les collectivités locales à accompagner le développement du commerce non sédentaire. Par le passé, nous avions déjà sollicité ses services pour développer les marchés de Francheville. C'est d'ailleurs avec cette association et le soutien de l'ancienne équipe que nous avions pu redynamiser le marché du Châter, créer un nouveau marché au bourg, et lancer le marché bio de Bel Air.

Trois ans après votre arrivée, et malgré votre volonté – vous allez voir que j'ai de bonne lecture puisque je cite textuellement vos engagements électoraux :

- d'améliorer le mieux vivre ensemble ;
- de défendre notre pouvoir d'achat ;
- d'encourager les commerces et les entreprises qui constituent, disiez-vous, une source de vitalité pour Francheville ;
- de mettre en place un guichet unique pour renforcer les partenariats institutionnels et les liens avec les associations ;
- d'organiser un forum annuel ouvert au public et aux entrepreneurs ;
- d'accompagner les créateurs d'entreprise ;

Et j'en passe.

Rien de tout cela n'a été fait, bien au contraire. Aucune aide à l'association des commerçants de Francheville, et le fait que l'association ne demande pas de subvention devrait encore plus vous alerter car à quoi sert de demander quelque chose à quelqu'un qui, de toute manière, ne nous aidera pas ?

Jamais autant de commerces fermés à Francheville, vous vouliez que nous en dressions l'inventaire ensemble.

Disparition du marché de Bel Air.

Quant aux marchés du Châter et du bourg, c'est à celui qui périclitera le plus.

Il vous reste trois ans pour redresser les conséquences de ce que j'appelle une absence de politique commerciale.

M. KRETZSCHMAR.- Je suis toujours heureux quand on a l'occasion de regrouper les compétences d'expertise pour l'ensemble de la mairie. Je pose toujours ma question de l'accessibilité de cette expertise pour l'ensemble des conseillers, et pas uniquement pour les conseillers de la majorité ; c'est une question assez rituelle, mais je n'ai jamais de réponse, je la pose malgré tout.

Je m'interroge sur l'adhésion maintenant à l'AGORES. Avec notre collègue à l'éducation, nous avons travaillé sur le futur marché de la restauration, mais il me semble que cette adhésion arrive un peu tard par rapport à la collaboration à ce marché, il me semble d'ailleurs que les parents d'élève ont été peu associés jusqu'à présent à cette démarche.

Par ailleurs, je suis heureux de la ré-adhésion au GRAC et de l'adhésion à la Nacre avec laquelle j'ai travaillé quand j'étais à la Région. C'est un excellent outil avec des enjeux très forts en matière culturelle, et on ne peut pas dire que la Région nous aide dans ce domaine, loin s'en faut.

J'ai également des questions assez directes à notre collègue Laverlochère sur l'association M ton Marché. Nous étions déjà adhérents à l'ADPM depuis guelques années dans le cadre d'une démarche que vous connaissez bien, puisque vous étiez président de l'UPEPS, qui était une démarche du FISAC. Ensemble, et de manière partenariale, nous avons pu petit à petit avancer pour soutenir les commerces. C'est une question difficile, et encore plus quand il s'agit du commerce non sédentaire. Vous le savez, cher collègue, il faut surveiller les forains comme du lait sur le feu, quand on laisse le lait déborder, il n'y a plus qu'à enlever la casserole. Quand on ne s'occupe pas des forains, quand on ne les estime pas par une visite fréquente, quand on ne leur donne pas la parole de manière récurrente sur leurs besoins, même les plus farfelus parce que ce sont des gens parfois un peu farfelus, mais ils sont non-sédentaires et ont des caractéristiques particulières, on perd petit à petit le contact. Je dois constater, j'essaye de ne pas interférer dans vos compétences, chers collègues, mais je suis sollicité par les forains eux-mêmes qui se rappellent du travail qu'on a fait par le passé, et qui ne vous voient pas très souvent sur les marchés. Je sais gré à Arielle Petit d'être très présente dans le monde associatif, ce n'est pas forcément le cas de tous les autres adjoints de la majorité. Je ne fais pas d'attaque personnelle, je sais qu'il est difficile de soutenir un travail aussi fin, aussi délicat que le travail avec les commerçants sédentaires et non sédentaires. Je m'inquiète beaucoup sur l'énergie qui est déployée sur le sujet, et je partage les constats difficiles portés par mon collègue René Lambert sur l'état du commerce sédentaire et non sédentaire à Francheville.

Je voterai des deux mains l'adhésion pleine à cette association. J'aimerais toutefois qu'on puisse profiter d'un bilan des actions des années passées avec l'ADPM. Nous avions fait un test avec cette association en 2012 et 2013 pour savoir si son intervention était efficace. J'imagine que vous jugez qu'elle l'est, mais sur quelle base vous jugez qu'elle a été efficace, sur quels critères, quelle évaluation ? Nous n'avons pas eu connaissance de cette évaluation.

Merci.

Mme PETIT.- Ce n'est pas un sujet que je connais particulièrement bien, et M. Laverlochère connaît bien mieux le sujet que moi, mais à l'époque où nous étions, avec mes collègues, dans l'opposition, vous aviez lancé un commerçant non sédentaire sur la gare de Francheville et vous avez vu les difficultés. Il n'y a pas du tout de polémique ou de critique, c'est juste un constat : les choses ne fonctionnent pas toujours comme on souhaiterait qu'elles fonctionnent pour ces commerces non sédentaires. C'est dommage, parce que l'idée était bonne, je l'avais trouvée très intéressante, mais ce commerce n'a pas fonctionné.

M. LAVERLOCHERE.- Beaucoup de choses ont été dites, je ne sais pas si je vais réussir à répondre à tout.

Dans vos différentes interventions, vous parlez des marchés florissants sur Francheville. Nous ne devons pas avoir tous la même mémoire car je n'avais pas le sentiment que les marchés fonctionnaient aussi bien, notamment celui de Bel Air. J'ai le souvenir que ce marché était très essoufflé, que ce n'était plus un marché bio mais un marché qui acceptait de plus en plus de nouveau forains. Même l'intervention de M ton Marché n'avais pas permis de sauver ce marché ; c'était une adhésion simple sans mission de soutien et sans accès aux boîtes à outils que proposait l'ADPM,

En ce qui concerne le bourg, pour un marché en perdition, je suis très heureux d'avoir pu confirmer la présence d'un boucher et d'un poissonnier.

Sur la place du Châter, on est en train de confirmer deux abonnements supplémentaires. C'est vrai que ce marché marche très mal.

Enfin, sur la place de l'Europe, nous avons un marché avec une clientèle vieillissante. Un certain nombre d'actions sont en cours d'identification, un travail est mené avec M ton Marché sur les nouvelles perspectives et sur le rajeunissement de la clientèle.

Tel est ce que je voulais dire sur les marchés. Vous m'avez également interpellé sur les commerces. Je vais vous dire quelque chose de très simple, je ne suis là que depuis trois ans, vous y étiez depuis 25 ans. Je n'ai pas le sentiment que les commerçants étaient plus satisfaits auparavant.

On peut évidemment regarder le commerce uniquement comme un point de vente, mais on doit le regarder comme existant dans un urbanisme. Aujourd'hui, on doit faire avec un certain nombre de décisions qui ont été prises, notamment sur la réfection du mail, qui ont fait disparaître des places de stationnement et surtout de fonction de stationnement qui manquent cruellement aux commerces tels la boulangerie et le tabac. Si on génère un peu plus de dynamisme à ce niveau, on peut être amené à considérer que cela entraîne plus de dynamisme sur l'arrivée de nouveaux commerçants.

Je vais me permettre d'exprimer un sentiment. Je suis assez choqué que toutes ces idées et remarques n'aient pas été émises au cours de la commission mixte, urbanisme et économique, et pire - je vous cite : « on les réserve pour plus tard ».

C'est dommage. Tout à l'heure, j'entendais que vous aviez envie de travailler plus sur les projets ensemble, ce n'est pas ce que j'ai vécu lors de la dernière commission économique.

M. RANTONNET.- Je n'aurai rien à rajouter à cette intervention.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

RESSOURCES HUMAINES

• 2017-03-09 : Avenant à la convention 2014-2017 relative à la retraite CNRACL avec le Centre de Gestion du Rhône

Présentation de la délibération par M. Gotteland.

M. RANTONNET.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention? Non.

Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

URBANISME

 2017-03-10: Délibération portant autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire pour le projet d'extension du groupe scolaire de Bel-Air

Présentation de la délibération par M. Gourrier.

Mme BARBIER.- Je vais compléter ce qui vient d'être dit.

En effet, les effectifs du groupe scolaire de Bel Air ont augmenté, ce qui va entraîner à la rentrée scolaire une ouverture de classe en élémentaire. Cette nouvelle classe occupera le guatrième bungalow qui avait été implanté en 2014.

Le nouveau bâtiment se situera derrière le gymnase et sera utilisé principalement par le périscolaire. Nous en profiterons pour refaire les vestiaires et les toilettes du gymnase.

Ces travaux se feront principalement cet été pour la rentrée prochaine.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des interventions? Non.

Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Débat sur le PDU de la Métropole de Lyon

M. RANTONNET.- Je m'en excuse auprès du public les documents sont à la disposition des membres du conseil. Nous espérons que vous pourrez visualiser clairement les propositions à l'écran. Nous aurons plaisir à envoyer au public qui en fera la demande la projection que je vais vous proposer.

Il me semblait intéressant de vous proposer ce Plan des Déplacements Urbains que nous avons voté au conseil du Sytral le 9 décembre dernier. Vous avez les documents par-devers vous, on fera surtout un focus sur l'ouest Lyonnais pour les projets qui nous concerne.

Le périmètre du PDU, c'est 73 communes, 1 400 000 habitants, 710 000 emplois, et surtout 4,5 millions de déplacements chaque jour.

➡ Les enjeux d'un Plan de Déplacements Urbains

Il s'agit évidemment de préserver le cadre de vie et la santé publique, de respecter un principe d'équité et de cohésion sociale pour permettre à chacun, quelle que soit sa situation, de se déplacer sur l'ensemble du territoire.

C'est un système de mobilité pensé pour l'usager et l'habitant, y compris les personnes à mobilité réduite, et un système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive ; il n'y a donc pas que Francheville qui est attractif.

Quel est l'objectif?

L'objectif est de faire baisser la part des déplacements en voiture d'un tiers en 35 ans. La métropole de Lyon, comme beaucoup de grandes villes comparables, a l'ambition de diminuer la part des déplacements individuels en voiture de 53 % en 1995 à 35 % en 2030.

Sur les 10 années écoulées entre 2005 et 2015, ce sont 230 000 déplacements en voiture de moins que sur la période précédente. C'est loin d'être neutre en une dizaine d'années.

Cet objectif est fixé par l'État à l'ensemble des grandes villes, et que la métropole de Lyon s'est fixé, et que le Sytral s'efforce de mettre en œuvre.

C'est loin d'être facile. Si on regarde les moyens de substitution, en 35 ans, la marche à pied devrait progresser de 31 à 35 %, ce qui n'est pas très significatif. Quand on a la chance d'habiter Lyon, marcher est dans l'ordre des choses, mais la marche à Francheville pour se rende au cœur de Lyon est un peu plus compliquée.

Quant au vélo, un certain nombre d'entre vous y sont sensibles. Néanmoins, en 35 ans, la part du vélo ne devrait passait que de 1 à 8 %, malgré la mise en route significative de pistes cyclables, essentiellement sur Lyon pour l'instant, mais la ville de Francheville y viendra elle aussi.

Bien évidemment, les transports en commun doivent être déployés sur l'ensemble du territoire pour passer en 35 ans, de 13 à 22 %.

L'exigence des communes est très forte parce qu'on trouve que ce chiffre de 22 % est insuffisant par rapport à l'ambition affichée de réduire les déplacements en voiture.

Tels sont les chiffres que je voulais vous donner. Ce tableau est important parce que c'est une vraie prise de conscience pour chacun d'entre nous, une volonté affichée des autorités de baisser les déplacements en voiture, avec en contrepartie l'obligation de mettre en place des déplacements publics améliorés de manière très significative.

(Diapositive 10)

Ce document montre le décalage entre la partie est de Lyon et la partie ouest.

L'essentiel des efforts de transport en commun est déployé sur l'est de Lyon au détriment de l'ouest lyonnais. On a donc un vrai déséquilibre entre la rive droite de la Saône et le reste de la Métropole. Deux traits méritent intérêt sur cette :

- la ligne A2, qui est une nouvelle ligne TCL;
- le métro à Alaï.

(Diapositive 15)

Le PDU se décline un peu comme le SCOT pour l'aménagement du territoire.

Le SYTRAL a procédé à la révision de son PDU en date du 5 mars 2015. Il y a eu une concertation pour l'élaboration du projet d'avril 2015 à avril 2016, des groupes de travail, une écriture du projet du plan d'actions au cours des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres de l'année dernière, et l'arrêt du projet par une délibération du Sytral en date du 9 décembre 2016.

Ensuite, il y a eu une consultation des personnes publiques associées, dont la Métropole, à l'enquête publique de janvier à avril.

Il y aura une enquête publique au deuxième trimestre de 2017.

Enfin, le PDU sera adopté en fin d'année 2017.

(Diapositive 20)

Ce qui est intéressant pour Francheville, c'est qu'il est identifié un certain nombre de corridors avec 8 corridors prioritaires. Francheville est cité dans deux corridors :

- un corridor Francheville / Ste Foy ;
- un corridor Tassin / Ste Foy / Francheville / Oullins, donc l'accès au métro d'Oullins.

Il est retenu:

- la réalisation de lignes fortes, c'est-à-dire une ligne A2 : Francheville Ste Foy les Lyon – Lyon, essentiellement à partir de la route du Bruissin.
- les études du métro vers Alaï, Francheville, Tassin, Lyon.

C'est une avancée très significative sur laquelle je me suis bien impliqué depuis trois ans. Dès lors que le Sytral engage des études à un horizon toujours trop lointain pour nous tous, mais au moins est acté le principe des études qui débouchent le moment venu sur ce prolongement du métro jusqu'à Alaï dont toutes les communes de l'ouest de Lyon ont grandement besoin aujourd'hui.

Je m'impliquerai très fortement surtout que la décision sera prise avant la fin du mandat 2020. Je m'impliquerai au titre de l'ouest lyonnais très fortement sur la

création d'un pôle multimodal avant 2030, qui intégrera non seulement le métro Alaï mais une vraie gare à Alaï en correspondance avec l'échangeur de l'Anneau des sciences qui arrivera, lui aussi, légèrement avant 2030.

Je dis l'Anneau des sciences parce qu'il avance. La semaine dernière, au conseil de la Métropole, a été votée une subvention de 11 M€ pour lancer les études sur l'Anneau des sciences. Si la Métropole débloque 11 M€ pour l'Anneau des sciences, c'est que cet ouvrage attendu depuis si longtemps par les Lyonnais et les Grands Lyonnais verra le jour. Nous aurons le plaisir de nous revoir et d'en discuter longuement avant la réalisation de cet ouvrage à l'horizon de 2030.

Tel est ce que je voulais vous présenter très succinctement parce que j'ai parfaitement conscience de l'heure avancée de la soirée et que ces *slides* sont peu lisibles pour notre public.

Je tenais à vous informer des enjeux essentiels et de la prise en compte de l'Ouest lyonnais, notamment pour Francheville.

Je vous lirai ensuite l'intervention que j'ai faite au conseil de la Métropole sur ce PDU, mais auparavant je souhaite qu'il y ait débat. Je pense que les interventions peuvent être nombreuses. Je vois M. Lambert bouillir d'impatience, allez-y Monsieur Lambert, vous avez la parole.

M. LAMBERT.- Je vais être gentil avec vous. Finalement, je vais essayer d'être agréable, cela me changera.

D'abord, vous vous attribuez le mérite d'avoir quasiment fait venir le métro à Alaï.

Mme BARBET.- On n'en est pas là.

M. LAMBERT.- On parle des études Madame, on est d'accord.

Je vais quand même vous rappeler - à défaut d'être gentil, je vais essayer de ne pas être trop modeste – qu'on travaille sur le métro à Alaï depuis plus d'une dizaine d'années, et que ce n'est pas votre arrivée comme conseiller du Sytral qui a été déterminante pour cette étude-là. Il suffit de se reporter, mais peut-être ne l'avezvous pas lu suffisamment, à notre programme électoral qui est demeuré lettre morte, mais il n'en demeure pas moins qu'on était les seuls à parler du métro à Alaï. Ceci dit, vous y venez, et ce n'est pas moi qui vous critiquerai là-dessus.

Donc, c'est une très bonne chose. Il faut penser la porte d'Alaï comme une véritable porte d'entrée sur l'agglomération, et il faudra mener la réflexion sur tout le quartier d'Alaï. Naturellement, nous serons à vos côtés parce que j'espère que vous partagerez la même vision que nous en la matière.

Pour le reste... Vous savez, je m'en tiens à vos écrits. J'ai dit que je serai gentil, je ne relirai donc pas ce soir le tout paragraphe que vous avez fait sur les déplacements. Simplement, je dirai qu'aucun des points que vous proposiez n'est repris par le PDU.

Alors, étaient-ils pertinents? Je n'en sais rien, mais que ce soient la liaison Bruissin, métro d'Oullins, il n'y a rien et il n'y aura rien. En revanche, la liaison A2, c'est la liaison de l'actuelle ligne C20 qui sera confortée en ligne principale en ligne forte. Il faudra travailler sur toute la rue Commandant Charcot et sur la traversée de Francheville. Un autre jour, on reparlera peut-être du giratoire Charbonnier.

La négociation de la tarification combinée tram, train, bus est peut-être un vœu, en tout cas, cela n'appartient pas au Sytral de le faire.

La mise en place d'un service pleine lune sur la ligne C20, je ne vois pas du tout ce que c'est, mais le Sytral va le remplacer par la ligne C20, devenue ligne forte.

Vous nous trouverez à vos côtés dans le cadre de cette réflexion sur le PDU. Il y va effectivement de l'avenir de notre commune.

Vous avez dit que vous seriez vigilant sur les pistes cyclables, ma foi nous verrons.

Quant aux parkings, il faudra être particulièrement vigilant sur Alaï, être extrêmement vigilant également sur nos zones bleues pour faire en sorte qu'on puisse conserver cette qualité de vie qu'on a eu beaucoup de mal à maintenir en dépit des pressions démographiques ou économiques auxquelles maintenant vous êtes confrontés.

Si vous adoptez les dispositions du PDU telles quelles, nous serons à vos côtés pour vous soutenir dans cette démarche.

Mme DUMONT.- Je voudrais faire quelques commentaires par rapport aux objectifs généraux : baisser la voiture, augmenter le transport à pied, les transports en commun et le vélo ; nous le partageons évidemment. Mais il faut impérativement que ce soit accompagné d'aménagements.

Il faut se souvenir qu'un certain nombre de modes de déplacement ... J'insisterai particulièrement sur le vélo, actuellement on a tendance à bien séparer les flux avec les voitures, mais c'est très compliqué, il faudrait se réhabituer à ce que les vélos et les voitures cohabitent sur la même voirie. C'était possible sur des voiries assez conséquentes. Je vais vous faire part d'une anecdote pour vous donner une idée. J'ai grandi en Haute-Savoie, au moment où on ouvrait le tunnel du Mont-blanc, et où tout le trafic routier de l'époque, certes les camions étaient un peu moins gros, traversait la ville d'Annemasse. À l'époque, 90 % des lycéens et des collégiens rejoignaient leur lycée ou leur collège à vélo. Il n'y a jamais eu un accident, malgré un mélange de circulation entre les gros camions de l'époque, les voitures, et les cyclistes. Je ne comprends pas qu'on n'arrive pas à retrouver cet équilibre. Quand on n'a pas d'espace pour les pistes cyclables, il faut arriver à rouler ensemble de manière partagée. Cela, on ne le voit pas du tout dans le projet du PDU, mais c'est peut-être une réflexion globale à avoir parce qu'il y a des endroits où les espaces sont contraints. Le déséquilibre est ouest, c'est notre géographie : dans l'Ouest, on a nos déclivités et des contraintes. L'Ouest lyonnais est vraiment l'espace où il faut repartager les voiries.

Sur les projets d'aménagement, le métro, la ligne A2, je suis tout à fait favorable.

En revanche, quand on est sur certains trajets, on peut associer du pied, du train, du vélo; la grosse difficulté c'est notre tarification unique. Ce n'est pas que de la compétence du Sytral mais on en parle depuis au moins 20 ans, et il faut vraiment le réinitialiser. Deuxième anecdote : je travaille à St Genis Laval, en limite avec Charly, je pourrais éventuellement faire le trajet de mon immeuble à la gare à pied, 10 minutes ou un quart d'heure, je peux aller en train jusqu'à Brignais, mais après il faut que je finisse le trajet jusqu'au lycée à vélo, un vélo électrique serait préférable parce que cela monte beaucoup, mais il y a la difficulté du partage des espaces et la tarification du train qui est encore beaucoup trop élevée.

J'ai donné deux anecdotes pour illustrer mon propos.

Vous aurez notre soutien, le mien en particulier, pour défendre ce PDU, c'est un peu l'ancienne adjointe à la qualité de vie et aux déplacements qui parle parce que, finalement, rien n'est révolutionnaire dans ce nouveau PDU, ce sont des choses qui existent depuis 20 ou 25 ans. Je suis sûre que Maurice Guibert avait à peu près les mêmes objectifs du PDU quand il a été adjoint à la qualité de vie et aux déplacements.

Il y a encore des chantiers énormes à faire et des choses qui sont au-delà du Sytral et qu'il faut vraiment impulser et soutenir.

M. KRETZSCHMAR.- Je vais essayer d'être désagréable, mais ce n'est pas mon habitude.

Premier point, il me semble que les meilleurs amis de la voiture sont les voiries rapides et les parkings. Que nous proposez-vous Monsieur le Maire, des parkings à Francheville, beaucoup de parkings quand on se fie à votre projet, et une voirie rapide. Vous serez sûr que les objectifs qui vous intéressent, et c'est assez délicieux de voir que vous soutenez un PDU, qui est porté par une majorité qui politiquement n'est pas du tout la vôtre, définissent des objectifs assez ambitieux en matière de réduction de la voiture, et ceci nécessite des choix beaucoup plus drastiques que ce que vous présentez en matière de réduction du nombre de parkings et de réduction de la voirie rapide sur la Métropole.

Vous connaissez ma position sur l'Anneau des sciences, je ne vais pas la développer ce soir, c'est déjà un peu tard, mais vous la connaissez par cœur.

Deuxième point, autour des propositions qui sont faites sur Francheville, on croit au Père Noël quand on imagine que l'argent public, dont on a beaucoup entendu parler lors du budget primitif, sera suffisamment abondant pour financer à la fois l'Anneau des sciences et l'arrivée du métro à Alaï, c'est totalement irréaliste. C'est un budget de 4 Md€ dans les estimations actuelles pour l'Anneau des sciences, l'arrivée du métro à Alaï, c'est 1 à 2 Md€, on n'a pas encore d'estimation, mais le calcul des coûts de métro est bien connu depuis 20 ans, je vous fais le pari, que ce sera à peu près ce montant. Il est clair qu'avec un budget global de dépenses de 6 Md€, cela ne tiendra pas. Que risque-t-il de se passer ? On fera l'Anneau des sciences et le métro n'arrivera jamais à Alaï, il faut faire l'un ou l'autre Monsieur le Maire, il ne faut pas croire au Père Noël.

S'il n'y a pas d'Anneau des sciences ni même de métro à Alaï, il est possible de faire d'autres choses. Mes collègues ont parlé du train. Je serai heureux que vous soyez aussi à l'aise en lobby auprès du Sytral qu'auprès de la Région Rhône-Alpes pour vous assurer que les questions de tarification et de construction d'un deuxième métro sous le tunnel des deux Amants se fera dans des délais raisonnables. On sait que tant que ce tunnel n'est pas fait, et tant que la Région ne fait pas un vrai travail de tarification coordonnée avec le Sytral, le transport ferré sera inaccessible pour les habitants de l'Ouest lyonnais, et pourtant c'est possible à court terme, vous le savez Monsieur le Maire.

On n'a jamais travaillé de manière sérieuse sur les alternatives proposées par la DARLY autour de la connexion entre la voie ferrée St Paul-Francheville-Oullins, et le bouclage sur l'Est Lyonnais, voire la connexion avec le réseau ferré jusqu'à Givors,

qui est une ligne qui existe. C'est dommage que ces hypothèses ne soient pas plus travaillées dans le PDU en coordination avec la Région, mais encore faut-il qu'elle le veuille.

De même, c'est assez délicieux de vous entendre sur le transport par câble, cette idée est portée par une personne qui m'est chère, Alain Leroux, qui attend un rendez-vous de votre part. Nous nous sommes heureux que vous vous intéressiez aux alternatives réelles à l'absence de transports en commun pour l'Ouest lyonnais, et à une solution qui permette de réduire véritablement le transport de voitures.

De même, nous avons évoqué avec notre collègue Dassonville la possibilité d'implanter des vélos assistés électriquement par le parc Vélib'. C'est une réflexion du côté de la Métropole, je n'ai rien entendu de tel ce soir ni sur les zones de rencontre, qui sont des espaces où piétons, voitures, et vélos peuvent cohabiter de manière moins dangereuse que cela ne l'est aujourd'hui. C'est possible, il faut simplement le vouloir politiquement.

Vous parlez de votre investissement très fort auprès du Sytral, on en est heureux. Expliquez-moi pourquoi la subvention du Sytral, donc la subvention du Grand Lyon a diminué de 3 %, alors qu'elle devrait augmenter de 10 % si on se fixe aux objectifs de PDU, est-ce une trace d'investissement de votre part ou pas ? Je ne sais pas Monsieur le Maire.

Merci.

M. de PARISOT.- Je voudrais faire une première remarque sur la procédure de révision du PDU. Ce soir, nous sommes invités dans cette commune à débattre autour d'un projet qui, vous l'avez dit, a été entériné par une délibération du Sytral au mois de décembre, et qui a été évoqué en conseil de la Métropole récemment. Quelles seront les portées de nos propos ce soir ? Vont-ils pouvoir influer sur le document ?

Autre point intéressant à évoquer pour Francheville : le déclassement de l'A6 et l'A7, qui va induire des trafics, notamment poids lourds, beaucoup plus importants sur notre avenue du Châter. Quelles dispositions seront prises par rapport à la mise en place de ce nouveau plan de circulation ?

J'ai noté des points intéressants, notamment les corridors et l'arrivée du métro à Alaï. Il est important d'insister sur les moyens financiers qui seront mis en œuvre dans les communes de la première couronne où on a véritablement besoin de faire changer les mentalités pour que l'usage prépondérant de la voiture se transforme en un usage prépondérant des transports en commun et des modes doux.

Mme PETIT.- Je souhaite indiquer à M. Lambert que la ligne pleine lune est une ligne ouverte aux noctambules.

M. LAMBERT.- Je sais ce que c'est, ce sont des lignes de nuit.

Mme PETIT.- J'avais entendu que vous ne saviez pas ce que c'était, excusez-moi, j'ai mal interprété.

Je reviendrais sur le problème du vélo, que vous évoquiez Madame Dumont. Aujourd'hui, l'attitude des personnes plus jeunes à vélo fait que le côté accidentogène des vélos est en progression énorme sur la Métropole. À titre personnel, j'ai vu un accident se passer devant moi d'un jeune qui a grillé le feu

rouge. C'est très inquiétant de voir comment les gens ne tiennent pas compte du Code de la Route. Il y a une éducation à faire avant d'arriver à ce que vous voulez, à savoir cette sérénité et cette cohabitation entre modes doux, voitures et piétons.

Mme DUMONT.- Vous êtes bien placée pour savoir que j'ai un mari qui apprend un peu aux jeunes à faire du vélo. Ils vont éventuellement faire de la compétition, mais je ne vous cache pas que tant que l'équipe n'est pas rentrée de leur entraînement, je ne suis pas tranquille. C'est normal.

En revanche, il y a des choses éducatives à faire en termes d'usage du vélo, que ce soit le vélo à assistance électrique ou autre, c'est quand même un outil qui demande un effort. Or, la notion d'effort auprès de certaines populations est actuellement un vilain mot qu'il ne faut surtout pas prononcer. Donc, il faut remettre cette notion dans la tête de toute personne, quel que soit son âge. Le côté éducatif touche certes le cycliste, mais aussi l'automobiliste.

S'agissant du respect du Code de la Route on sait qu'on ne peut pas « fliquer » tout le monde, mais le Code de la Route était parfaitement respecté, on aurait beaucoup moins de souci.

Il s'agit là d'un débat sur les déplacements qui dépasse largement la Métropole et le Sytral ; c'est le travail éducatif qu'on peut faire auprès des jeunes.

Ce n'est pas anodin si on avait instauré à Francheville, il y a quelque temps, l'usage du vélo sur les classes de CM. On l'avait fait afin de les sensibiliser à l'usage du vélo, pour qu'ils maîtrisent le vélo dans la circulation, etc. On n'a pas vu d'impacts très positifs.

Il faut penser à tout cela quand on pense déplacement. C'est la même difficulté avec le piéton qui traverse n'importe où parce qu'il ne respecte le Code de la Route pour le piéton.

On a peut-être à proposer en périscolaire de la formation de qualité aux enfants de Francheville pour qu'ils prennent conscience de tout ce qui touche à la sécurité routière, sécurité du piéton, sécurité du vélo, et on les sensibilisera à leur sécurité voiture quand ils apprendront à conduire.

Ce sont des choses qui dépassent le débat de fond du PDU Sytral Métropole, mais nous avons aussi notre pierre à jouer.

Mme FAY.- Comme on parle du Code de la Route, je vais en profiter. Monsieur Laverlochère, vous disiez qu'il n'y a pas suffisamment de parkings, je ne suis pas d'accord avec vous ; il se trouve que rue de l'ancienne mairie, les voitures se garent le long de l'église, la première se gare sous le panneau d'interdiction de stationner, ce sont généralement des voitures familiales, alors qu'il y a de la place sur le parking très proche. C'est une question d'éducation basique... Se garer sous un panneau d'interdiction de stationner, la rue est étroite, il y a un virage dans lequel il n'y a pas de visibilité, c'est une mise en danger. Il y a des parkings, mais pourquoi les Franchevillois ne les utilisent-ils pas ? C'est une parenthèse.

On parle d'un plan plus grand, mais si on réussissait déjà à Francheville à avoir conscience de la sécurité routière et à préserver la vie dans des choses aussi basiques que le respect du piéton, on aurait fait un grand pas pour la suite.

Mme ELLENBERGER.- C'est une question de civisme.

Mme FAY.- Je suis d'accord, mais on parle de manière générale.

(Discussions croisées.)

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Pour répondre à M. de Parisot, toutes les observations faites ici seront consignées puisque, avant la fin du mois d'avril, ce débat fera l'objet d'un relevé d'observations que nous enverrons au Sytral, il sera pris en compte pour les futures études.

Je me félicite que nous soyons tous autour de la table associés dans cette réflexion qui va prendre un certain nombre d'années. En revanche, un certain nombre de postulats, que j'ai évoqués tout à l'heure, qui sont déjà bien engagés.

Je reviens sur un point sur lequel je n'ai peut-être pas assez insisté : le corridor du Val d'Yzeron, l'accès au métro d'Oullins, le corridor de rocade Tassin, Ste Foy, Francheville, et Oullins, la ligne de bus : 5 000 voyages par jour y circulent. Au vu des caractéristiques de déplacements des habitants du Val d'Yzeron, il apparaît nécessaire d'améliorer l'attractivité des liaisons internes en bus, et le rabattement de la commune de Francheville *via* Gorge de loup, mais aussi vers Oullins au sud. Je voulais apporter cette réponse à M. Lambert qui disait que je n'y arriverai pas, je ferai tout pour y arriver.

- **M. LAMBERT.** La ligne 14 n'est pas la ligne C20. Ce que vous proposiez dans votre programme, c'était le Bruissin Oullins. Sauf erreur de ma part, la ligne 14 ne passe pas par le Bruissin.
- M. RANTONNET.- Non, mais j'envisage de faire évoluer la ligne 14.
- **M. LAMBERT.** Nous sommes d'accord sur ce point. Ce que vous disiez dans votre programme... Encore une fois, je ne veux pas être désagréable, mais la ligne 14 est la ligne qui relie Francheville le bas, Bel Air, Alaï et Oullins, cela n'a rien à voir avec le Bruissin. Or, dans votre programme, vous vouliez que ce soit le Bruissin, il y a une différence de cohérence.

J'ai le souvenir de ce que défendait M. Roux dans d'autres fonctions : il défendait cette solution-là aussi, curieusement. Mais cette solution-là, maintenant que vous êtes aux affaires est abandonnée. Je ne juge pas, je dis simplement que ce n'est pas la peine d'avoir fait des enquêtes et des promesses, et abandonner un certain nombre de promesses.

M. RANTONNET.- Monsieur Lambert, savez-vous quel est mon vœu le plus cher au sein du Sytral ? C'est de faire remonter le 14 jusqu'au Bruissin et d'avoir un site... non pas propre parce que ce sera difficile cours Émile Zola à Oullins. Je me bats à chaque conseil du Sytral pour avoir un accès rapide au métro d'Oullins, non seulement plus rapide qu'aujourd'hui parce qu'il faut une demi-heure au départ d'ici pour accéder au métro d'Oullins, mais en plus pour pouvoir se garer, ce qui n'est pas le cas au métro d'Oullins après sept heures du matin, et de revenir lorsqu'on dépose quelqu'un au métro d'Oullins. J'espère que cela ne va pas me prendre encore trois ans pour au moins aboutir avec le Sytral et les élus concernés sur une solution plus fluide au niveau du cours Émile Zola, ce n'est pas une tâche facile, mais j'emporte à ma cause un certain nombre d'élus. Demain matin, j'ai encore une réunion avec les maires du bassin du CTM du Val d'Yzeron, que vous connaissez bien ; c'est une de mes priorités en matière de déplacements d'accéder rapidement au métro d'Oullins

et de pouvoir déposer son véhicule pendant que le foncier le permet encore, ce qui n'est pas acquis pour l'avenir. C'est une de mes priorités très concrètes aujourd'hui.

Deuxième point, je souhaite - j'en ai déjà parlé au président de la Métropole et à la présidente du Sytral - avec le récent déclassement de Fourvière, qui date de la fin de l'année, que l'avenue du Châter évolue avant 2030 vers un site propre dédié, au même titre que nous avons LEOL.

En revanche, toutes ces solutions doivent fluidifier. Nous avons gros souci à gérer, partagé par l'ensemble des villes : aussi longtemps que les déplacements dits collectifs seront plus longs que les déplacements individuels, il sera difficile de faire évoluer les mentalités autrement que par la contrainte. Donc, il faudra arriver à un certain niveau de contrainte, mais il faut aussi que l'offre Sytral s'améliore significativement.

Je reviens sur l'idée du transport par câble, du téléphérique, cette idée n'est pas politique, je la trouve très astucieuse. Nous avons déjà eu deux réunions avec le vice-président à la Région, et j'espère avancer sur le sujet parce que le relief de l'Ouest lyonnais, et notre relief entre Bel Air, Craponne, les Monts du Lyonnais, et Francheville le haut est tout à fait intéressant et mérite au moins des études et une réflexion.

Quant à la tarification, M. Kretzschmar est bien placé pour connaître les obstacles et réunions auxquels nous avons pu assister dans le mandat précédent sur cette infaisabilité de tarification commune, j'espère bien que nous y arriverons entre la Région et le Sytral avant la fin du mandat. C'est un souhait en date d'aujourd'hui mais j'espère bien que nous y arriverons. De toute façon, il faut y arriver si on veut augmenter le trafic de voyageurs.

Quant au métro Alaï, cela pourrait être une alternative au tunnel des deux amants. S'il y avait le métro à Alaï...

M. KRETZSCHMAR.- Ce n'est pas le même budget.

M. RANTONNET.- Je vous l'accorde, mais ce n'est pas le même débit de voyageurs non plus. Je reviens sur les parkings, le Sytral, et surtout la Métropole, intègrent parfaitement que la configuration de Francheville nécessite des parkings relais et l'agrandissement du parc de stationnement existant. C'est l'objet de nos négociations en cours avec la Métropole pour le parking des trois oranges et la requalification de l'ensemble du secteur, que vous aviez déjà amorcée en son temps, et qu'il nous faut poursuivre dans le cadre de ce mandat. Nous y travaillons et je reviendrai vers vous à ce sujet une fois que les études seront un peu avancées.

Tel est ce que je voulais vous dire. On va clore ce débat sur le PDU et aborder maintenant les questions diverses de M. Kretzschmar.

Vous avez la parole.

QUESTIONS DIVERSES

M. KRETZSCHMAR. - Merci Monsieur le Maire.

1. Plusieurs logements sociaux appartenant à la commune et sis au premier étage de l'école du bourg sont manifestement délaissés. Peut-on avoir un état précis de

l'ensemble du parc social appartenant à la commune ? S'il s'avère qu'une partie est sous-occupée, pourquoi ne pas les mettre à disposition des familles en recherche de logement accessible ? C'est un vrai problème que nous partageons.

Le logement social de (inaudible) n'est pas livré, cela commence à énerver la population.

- 2. Francheville Écologie se réjouit de la mise en œuvre du dispositif de stérilisation des chats errants, demandé par les habitants et mis en place avec le soutien actif de notre collègue Mme Salembier-Michel. Pourra-t-on disposer d'une évaluation de ce dispositif en fin d'année ?
- 3. Les parents d'élèves s'inquiètent de plus en plus de l'état de vétusté de l'école du Châter : infiltrations d'eau un peu partout dans les toitures, faux plafonds qui s'écroulent, peintures écaillées sur de nombreux murs extérieurs et intérieurs. Les élus s'inquiètent aussi, je pense que nous partageons cette préoccupation.

Je demanderai qu'au prochain conseil municipal, nous puissions projeter certaines photos, voir un film fait par les enseignants eux-mêmes, c'est assez édifiant.

Quel est le diagnostic de l'état de ces bâtiments, et notamment leur degré de dangerosité pour les enfants? Alors qu'on parle d'investissement volontaire, courageux, téméraire, etc., tous les adjectifs qu'aime M. Calabre.

Quelles mesures préservatrices et réparatrices sont prévues, à quelle échéance et avec quel budget ?

(Propos inaudibles.)

Merci.

M. RANTONNET.- Mme Quiblier va vous répondre sur les logements sociaux, Mme Salembier-Michel vous répondra sur la stérilisation des chats errants, et Christine Barbier vous répondra sur le patrimoine scolaire du Châter.

Je donne la parole à Isabelle Quiblier.

Mme QUIBLIER.- Merci Monsieur le Maire.

Certains logements sont actuellement vacants, et cela est bien quelques semaines avant la fin de la trêve hivernale. Vous n'ignorez pas qu'il y aura probablement des expulsions, il est bon que nous ayons des logements. C'est actuellement travaillé.

M. LAMBERT. - Dans les écoles ?

Mme QUIBLIER.- Non. M. Kretzschmar a demandé un point sur les logements, je réponds donc sur les logements, puis je répondrai sur ceux de l'école.

Donc, c'est bien que nous ayons actuellement quelques logements vacants, ce sera travaillé par rapport aux expulsions.

S'agissant des logements disponibles au premier étage de l'école du bourg, ils sont vacants puisque, compte tenu du plan Vigipirage et de l'état d'urgence, la gendarmerie comme l'Éducation nationale donne des préconisations comme quoi ces logements ne peuvent pas être attribués à des familles puisque personne ne peut pénétrer dans l'enceinte scolaire, sauf les personnes habilitées.

M. KRETZSCHMAR. - Pourquoi ne pas habiliter les familles ?

Mme SALEMBIER-MICHEL.- Monsieur Kretzschmar, bonsoir. Je peux déjà vous donner quelques chiffres, si vous le souhaitez on fera un point définitif en fin d'année.

À ce jour, nous nous en sommes à 42 chats opérés dont 28 femelles, ce qui est très important quand on sait qu'elles peuvent avoir 15 à 20 petits par an. Faites-le calcul.

Nous avons commencé la campagne le 19 octobre.

Mme BARBIER.- En réponse à votre question Monsieur Kretzschmar, je vous informe que le budget investissement dans les écoles sera de 436 K€ pour l'année 2017.

Vous avez eu ce disque réalisé par un enseignant, qui est un peu plus dramatique que ce qu'il en est exactement. Il y a eu un seul problème identifié concernant les infiltrations, c'est celui qui se trouve près du bureau de la directrice de la maternelle. Une entreprise a été sollicitée dès que nous en avons été informés lors du dernier conseil d'école au mois de février. Nous attendons aussi bien le diagnostic que le devis pour faire les travaux concernant cette infiltration.

Il est prévu de refaire le plafond de la salle polyvalente pendant les vacances de printemps.

Des travaux de peinture sont prévus pour cet été ainsi que des travaux d'accessibilité et l'enlèvement des bacs à sable.

Nous ne laissons pas tomber l'école du Châter. En revanche, nous ne pouvons pas faire de miracle, nous faisons des travaux avec un certain budget, mais c'est dû aussi à l'héritage que nous avons eu ; nous ne pouvons pas faire tous les travaux.

M. LAMBERT.- Ah.....

Mme BARBIER.- Je suis désolée, mais quand on nous agresse comme cela... On ne peut pas faire tous les travaux.

Je vous rappelle que nous avons eu la validation de la commission de sécurité, et que les délégués départementaux de l'Éducation nationale nous ont remis en 2016 un rapport spécifiant qu'il n'y avait aucun problème majeur dans les trois groupes scolaires.

M. RANTONNET.- Après trois heures de débat, de délibérations et d'échanges, le moment est venu de vous souhaiter une bonne fin de soirée et de vous rappeler que le prochain conseil a été déplacé au 11 mai, au lieu du 18 mai initialement.

Merci beaucoup. Bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 22 heures 20.)

ANNEXES

Décisions du Maire

N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Coûts/Montants	Commentaires
2017-01	adaptée relatif à la réalisation d'un sentier d'interprétation dans le cadre du projet nature de la moyenne vallée de l'Yzeron Lot n°2 : réalisation et installation des éléments scénographiques et lot n°3 : rédaction et accompagnement dans la rédaction des contenus	suite conformément à l'article 98 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires liée à la caducité de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage			
2017-13	dans le cadre de la requalification du parc sportif à Francheville	Un marché est conclu afin de réaliser une mission d'étude géotechnique G1+G2 dans le cadre de la requalification du parc sportif à Francheville	FONDASOL sise 58 avenue des Bruyères à Décines (69150)	Le montant du marché s'élève à 23 000 € HT soit 27 600 € TTC	
2017-20	d'hygiène et accessoires de nettoyage	Un avenant n°1 est conclu afin de remplacer la ligne n°5 du bordereau des prix unitaires par le produit suivant KOLOS WC MOUSSE Ref 663 – flacon bec canard de 750 ml – Prix unitaire	ORAPI HYGIENE	Le présent avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché qui comporte un montant maximum annuel de 15 000 € HT	

N°	la ville et du CCAS de Francheville - lot n°1 entretien journalier – avenant n°1	2,97 € HT conditionnement en carton de 6 flacons soit 17,82 € HT DÉCISIONS DU Contenu	MAIRE – CIME Prestataire	TIÈRES Détails	Commentaires
			(nom + adresse)		
2017- 09- à 12	Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	Achat ou renouvellement de concessions			
	DÉC	CISIONS DU MAIRE -	demande de	subvention FSIL	
2017- 14	Rénovation énergétique du cosec – demande de subvention fonds de soutien à l'investissement public local	L'opération de rénovation énergétique du bâtiment du COSEC (doublepeau et peinture), est éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour un montant de 11 680 € HT. Le coût des travaux est estimé à 58 400 € HT	
2017- 15	Requalification du parc sportif – demande de subvention fonds de soutien à l'investissement public local	L'opération de requalification du parc sportif (terrains de football, piste d'athlétisme, bâtiment vestiaires, logement du gardien), est éligible au Fonds de Soutien à		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour un montant de 375 000 € HT. Le coût des travaux est estimé à 4 062 000 € HT.	

		l'Investissement Public Local. Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.		
2017- 16	Fourniture et pose de protections collectives au gymnase jean boistard – demande de subvention fonds de soutien à l'investissement public local	L'opération concernant la fourniture et la pose de protections collectives au gymnase Jean Boistard, est éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.	De solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour un montant de 16 159,20 € HT. Le coût des travaux est estimé à 80 794 € HT.	
2017- 17	Réfection des sanitaires et des vestiaires de la salle polyvalente du groupe scolaire de bel airdemande de subvention fonds de soutien à l'investissement public local	L'opération de réfection des sanitaires et des vestiaires de la salle polyvalente du groupe scolaire de Bel Air, est éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.	Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour un montant de 6 844 HT. Le coût des travaux est estimé à 34 220 € HT.	
2017- 18	Déploiement de la vidéo protection– demande de subvention fonds de soutien à l'investissement public	L'opération de déploiement de la vidéo protection, est éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement	Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement	

	local	Public Local. Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.	Public Local pour un montant de 64 525 HT. Le coût des travaux est estimé à 258 100 € HT.	
2017- 19	Rénovation du restaurant scolaire de l'École de bel air— demande de subvention fonds de soutien à l'investissement public local	L'opération de rénovation du restaurant scolaire de l'école de Bel Air, est éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.	Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour un montant de 38 725 HT. Le coût des travaux est estimé à 193 625,10 € HT.	

FINANCES

2017-03-01 : Compte de Gestion 2016

Le compte de gestion produit par le Trésorier de Tassin la Demi-Lune, comptable de la commune de Francheville est conforme au compte administratif de la Commune.

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

ADOPTE le compte de gestion 2016.

2017-03-02: Compte Administratif 2016 (1)

Le compte administratif rapproche les autorisations budgétaires inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire .

En application de l'article 107 de la loi NOTRe, codifié à l'article L2313-1 du CGCT, une note de présentation du compte administratif est jointe à cette délibération.

Compte tenu des réalisations de l'exercice 2016 et du résultat reporté de 2015, le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

Compte administratif 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement
recettes	13 124 975,90	1 301 658,85
dépenses	11 883 661,22	
solde	1 241 314,68	-787 351,52
résultat reporté 2015	1 694 282,55	516 783,93
résultat de clôture 2016	2 935 597,23	-270 567,59
recettes reportées	0,00	146 934,00
dépenses reportées	0,00	438 246,96
résultat net 2016	2 935 597,23	-561 880,55

résultat de clôture 2 373 716,68 €

L'exécution 2016 de la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 1 241 314,68 €, qui, additionné au résultat reporté de 2015 (1 694 282,55 €), conduit à un excédent de fonctionnement de 2 935 597,23 €.

L'exécution 2016 de la section d'investissement présente un solde déficitaire de 787 351,52 €, qui, additionné au résultat reporté de 2015 (516 783,93 €), porte le résultat de la section d'investissement avant restes à réaliser à –270 567,59 €.

Le fonds de roulement de la commune au terme de l'exercice 2016 est déterminé à partir des soldes des deux sections <u>avant restes à réaliser</u> (ceux ci n'ayant, par définition, pas fait l'objet de réalisation et donc n'ayant pas eu d'impact sur la trésorerie), il s'élève donc à **2 665 029,64** € (2 935 597,23 € + (- 270 567,59 €)).

Le résultat net de clôture s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser : il convient de financer les engagements de la commune, même si ceux ci n'ont pas encore donné lieu à réalisation : les intégrer à la détermination du résultat revient à disposer d'une photographie des comptes au 31 décembre qui tient compte à la fois des réalisations effectives mais aussi des engagements pris par la collectivité.

Il convient donc d'additionner au résultat de la section d'investissement (-270 567,59 €) le solde des restes à réaliser de recettes (146 934 €) et de dépenses (438 246,96€). Le résultat de la section d'investissement devient alors déficitaire et s'établit à -561 880,55 €.

Le résultat net de clôture de l'exercice 2016 s'élève donc à :

2 935 597,23 € - 561 880,55 € = 2 373 716, 68 €

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL. APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le compte administratif 2016.

2017-03-03 : Affectation du Résultat 2016

Le compte administratif 2016 de la commune de Francheville fait apparaître les soldes suivants, conformes au compte de gestion, pour les sections de fonctionnement et d'investissement après intégration des restes à réaliser 2016 :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 2 935 597,23 €

⇒ Excédent N-1..... 1 694 282.55 €

= Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2016 2 935 597.23 €

Section d'investissement :

Besoin de financement de la section d'investissement : 561 880,55 €

⇒ Résultat de l'exercice 2016 - 787 351.52 €

⇒ Excédent N-1 :.... 516 783.93 €

= Résultat cumulé au 31/12/2016 = - 270 567.59 €

Recettes reportées 146 934,00 €

Dépenses reportées - 438 246,95 €

= - 561 880.55 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget suivant. Le solde peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement

Aussi il est proposé l'affectation du résultat 2016 au Budget 2017 de la commune dans les conditions suivantes :

- Couverture du besoin de financement en investissement : **561 880,55 €** à l'article 1068 (recettes investissement)
- affectation en recettes de fonctionnement de 2 373 716,68 € au chapitre 002 (recettes de fonctionnement)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 à la couverture du besoin de financement en investissement pour **561 880,55** € (article 1068 – recettes investissement) et le surplus de **2 373 716,68** € au chapitre 002 **excédent de fonctionnement reporté** (recettes de fonctionnement).

2017-03-04 : Budget Primitif 2017 (1)

Le projet de budget primitif 2017 est soumis à votre délibération.

Ce budget est construit en intégrant les résultats définitifs de l'exercice 2016 de la commune de Francheville, tels qu'approuvés par votre assemblée.

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 918 666 €. Ces autorisations budgétaires reposent sur des estimations prudentes des recettes et des dépenses. Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement de la commune diminué de l'affectation du résultat, pour un montant de 2 373 716.88 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 475 438.35 €.

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 4 439 710 €. Les recettes d'investissement intègrent le virement prévisionnel de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat de 2016 pour un montant de 561 880,55 €. Les dépenses d'investissement intègrent le déficit d'investissement reporté pour un montant de 270 567,59 €. La section d'investissement est équilibrée en

tenant compte des restes à réaliser de 2016, pour un montant de 146 934 € en recettes et 438 246,96 € en dépenses, sans qu'il soit fait recours à l'emprunt.

Ce budget primitif est présenté dans le tableau synthétique des grandes masses joint.

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOPTE le présent budget primitif 2017.

BP 2017 au 27/02/2017

Section de Fonctionnement						
dépenses		recettes				
chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017			
011 charges à caractère général	2 759 500	013 atténuation de charges	62 963			
012 charges de personnel	7 472 800	70 produits des services	1 122 535			
014 atténuation de produits	301 802	73 impôts et taxes	9 214 501			
022 dépenses imprévues	150 000	74 dotations et participations	2 070 889			
042 opération d'ordre de transfert entre section	447 844,65	75 autres produits de gestion courante	7 700			
65 autres charges de gestion courante	1 104 381	042 opération d'ordre de transfert	60 580			
66 charges financières	195 000	77 recettes exceptionnelles	5 781,32			
67 charges exceptionnelles	11 900	002 résultat reporté definitif	2 373 716,68			
sous total charges fonctt avant virement	12 443 227,65	total des recettes de fonctionnement	14 918 666,00			
023 virement à la section d'investissement	2 475 438,35					
total dépenses de fonctionnement	14 918 666,00					

Section d'investissement						
dépenses		recettes				
chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017			
20 immobilisations incorporelles	248 336	10 dotations fonds divers et réserves	190 000,45			
204 subventions d'équipement versées	62 421	1068 affectation du résultat	561 880,55			
21 immobilisations corporelles	1 274 728	13 subventions d'investissement	10 500			
23 immobilisations en cours	0	204 subventions d'équipement reçues	0			
opérations	1 038 500	21 immobisations corporelles	220 500			
27 autres immobilisations financières	0	16 emprunts	0			
RAR dépenses	438 246,96	16 449 revolving	350 000			
16 emprunts	571 670	024 produits des cessions	0			
16 449 revolving	350 000	RAR recettes	146 934			
020 dépenses imprévues	88 048,45	021 virement de la section de fonctionnement	2 475 438,35			
001 déficit d'investissement reporté	270 567,59	040 opérations d'ordre de transfert entre section	447 844,65			
040 opérations d'ordre de transfert entre section	60 580	041 opérations patrimoniales	36 612			
041 opérations patrimoniales	36 612	001 excédent d'investissement reporté				
total dépenses d'investissement	4 439 710,00	total des recettes d'investissement	4 439 710,00			

2017-03-05 : Vote des subventions 2017 aux associations et au CCAS

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant dans son article 7, codifiée à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget, le tableau ci-joint présente les subventions allouées.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'attribution des subventions énumérées annexées et selon les conditions énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 06 juin 2001, précise dans son article 10 que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000€, conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions de la subvention attribuée. Trois associations sont donc concernées (le Centre Social Michel Pache, l'École de Musique et le Comité des Œuvres Sociales) et les conventions seront donc annexées à cette délibération.

Vu l'avis de la commission Sport du 21 février 2017

Vu l'avis de la commission Culture du 22 février 2017

Vu l'avis de la commission Éducation du 06 mars 2017

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'attribution des subventions énumérées annexées et selon les conditions énoncées,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions coi-annexées à passer avec les bénéficiaires à savoir l'École de Musique, le centre social Michel Pache ainsi que le Comité des œuvres sociales.

2017-03-06 : Fiscalité Directe Locale – Vote des taux pour 2017

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- La taxe d'habitation,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable franchevillois.

Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Il est proposé de maintenir les taux de 2015 et 2016 en 2017 ; cette stabilité constitue un effort particulier de la municipalité en faveur des contribuables

franchevillois, qui ainsi, ne subiront pas à situation inchangée, d'augmentation de pression fiscale des taxes locales, hormis la revalorisation des bases décidées par l'Etat et d'éventuelles variations de taux d'autres collectivités bénéficiaires.

Pour 2017, la revalorisation nationale, décidée à l'article 99 de la loi de finances pour 2017 et codifiée à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts a été fixée à 0,4%.

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VOTE les taux d'imposition 2017 suivants :

- Taux de taxe d'habitation : 17,43 %

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,51 %

- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,68 %

2017-03-07 : Complexe sportif mise à jour de la ventilation des crédits de paiement de l'AP 2015-01

Par délibération n°2015-02-04 en date du 5 février 2015, modifiée par délibération n°2016-03-09 du 17 mars 2016, votre assemblée a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme AP 2015-01 de 6 230 000 € pour le financement du projet d'aménagement du complexe sportif et la ventilation des crédits de paiement sur les exercices 2015 à 2020.

La répartition révisée était la suivante :

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
			35 492 €					
				284 507 €				
AD 2015 01	Complexe sportif	6 230 000 €			780 000 €			
AF 2015-01	Complexe sportii	00rtii 6 230 000 €				2 000 000 €		
							2 065 000 €	
								1 065 001 €

Compte tenu des réalisations intervenues en 2015 et 2016 et de l'actualisation des prévisions de dépenses de ce projet, je vous propose d'actualiser la ventilation des crédits de paiements selon l'échéancier ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020		
		0.000.000.6	35 492 €							
				18 031 €						
AP 2015-01	Complexe		6 230 000 €	6 230 000 €	6 220 000 6			499 863 €		
AF 2015-01	sportif	sportif 6 230						2 065 000 €		
		·					2 506 600 €			
								1 105 014 €		

Il convient de préciser que cette autorisation de programme recouvre la requalification du complexe sportif dans son acception la plus large, et peut inclure des travaux de rénovation d'autres sites sportifs.

Cette actualisation tient compte d'un report de crédits de 34 362,60 € de 2016 sur l'exercice 2017 et d'une ouverture de crédits nouveaux de 465 500 €.

Les crédits de paiement de 2017 sont autofinancés.

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VOTE la répartition des crédits de paiements de l'AP 2015-01.

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020		
			35 492 €							
		c 220 000 c		18 031 €						
AP 2015-01	Complexe				499 863 €					
AF 2015-01	sportif	sportif	6 230 000 €	sportif 8 230 000 €				2 065 000 €		
						2 506 600 €				
								1 105 014 €		

2017-03-08 : Adhésions de la commune de Francheville à l'Agores, le Grac, la Nacre et M ton Marché

La commune de Francheville est adhérente à un certain nombre d'associations pour lesquelles sont versées des cotisations annuelles qui pour 2017 sont les suivantes :

Associations	Montant annuel de la cotisation pour 2017			
AGORES - L'Association Nationale Des Directeurs De Restauration Collective Territoriale				
GRAC (cinéma)	250,00 €			
NACRE (spectacle vivant)	15,00 €			
M TON MARCHÉ (marchés forains)	1 500,00 €			

L'Association Nationale Des Directeurs De Restauration Collective Territoriale (AGORES) est une association qui oeuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique, contribuant notamment à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration publique auprès des partenaires publics et privés. Cette association a pour ambition de « proposer une restauration territoriale moderne, citoyenne et de qualité au plus grand nombre ».

Elle regroupe les cadres de la restauration collective exerçant dans des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunales ou les caisses des écoles.

Cette adhésion permettra à la Direction de l'Éducation d'avoir accès à une source importante d'informations dans le cadre de ses missions autour de la restauration scolaire.

Le GRAC est une association de salles de cinéma de proximité classées Art et Essai ou ayant vocation à l'être, situées en grande partie sur le Rhône, l'Ain et la Loire. Celle-ci fédère un réseau de 88 établissements cinématographiques et aide les salles à s'organiser collectivement afin de bénéficier d'une meilleure représentation dans le paysage cinématographique.

Le GRAC est une source d'informations pour la Direction de la Culture en proposant notamment des formations régulières en matière cinématographique, des animations de qualité à destination du grand public

La NACRE a pour objectif d'accompagner les professionnels de Rhône-Alpes à appréhender les évolutions du spectacle vivant. Elle a vocation à défendre une ambition culturelle et artistique pour l'ensemble du territoire

L'ASSOCIATION M TON MARCHÉ (anciennement appelé ADPM) constituée de 3 collèges (les collectivités locales, les chambres consulaires et les acteurs professionnels) est un lieu d'échanges et de professionnalisation des marchés. Les projets développés par M ton Marché tendent à améliorer le fonctionnement et l'innovation des pratiques sur les marchés.

M ton Marché apporte par ailleurs son expertise sur des thématiques auxquelles les marchés franchevillois sont confrontés, comme la gestion des déchets, la délocalisation des marchés et la requalification des places de marché.

Vu l'avis de la commissions culture du 22 février 2017

Vu l'avis des commissions Éducation et Développement économique du 06 mars 2017

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'adhérer à ces différentes associations et d'approuver le versement des cotisations s'y afférant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

DECIDE d'adhérer à ces différentes associations : AGORES, GRAC, NACRE et M TON MARCHÉ.

APPROUVE le versement des cotisations comme suit pour l'année 2017 :

Associations	Montant annuel de la cotisation pour 2017
AGORES - L'Association Nationale Des Directeurs De Restauration Collective Territoriale	100,00€
GRAC (cinéma)	250,00 €
NACRE (spectacle vivant)	15,00 €
M TON MARCHÉ (marchés forains)	1 500,00 €

PRECISE que les crédits sont prévus dans le cadre du budget 2017 au chapitre 011, compte 6281.

RESSOURCES HUMAINES

2017-03-09 : Avenant à la convention 2014-2017 relative à la retraite CNRACL avec le Centre de Gestion du Rhône

En 2014, la collectivité avait signé une convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour période 2014-2017 pour le contrôle et le suivi des dossiers de liquidation, pré-liquidation, validation de services de non-titulaires, rétablissement de cotisation.

Il est proposé d'adhérer à cette convention pour la réalisation complète des dossiers.

Les collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines restent chargés du lien et de l'information directe auprès des agents.

Monsieur le Maire propose de signer l'avenant à la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion pour la réalisation complète des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 08 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire au conventionnement avec le Centre de Gestion pour les dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL.

URBANISME

2017-03-10: Délibération portant autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire pour le projet d'extension du groupe scolaire de Bel-Air

L'école de Bel-Air a été étendue en 2008 et 2010 pour accueillir les ouvertures de deux classes élémentaires et deux classes maternelles, qui sont réalisées à ce jour. Des salles d'activités périscolaires pour les temps du matin, de la pause méridienne et du soir ont aussi été mobilisées pour répondre à l'augmentation de fréquentation des familles.

Dans le cadre de l'évolution des effectifs scolaires de Bel-Air et de l'accueil périscolaire, dont les locaux actuels sont insuffisants pour accueillir de nouveaux élèves, il est nécessaire d'envisager l'installation d'une salle supplémentaire d'ici la rentrée scolaire 2017.

Pour cela, il est prévu la fourniture et pose d'un bâtiment modulaire comprenant une salle pour le périscolaire et un bloc sanitaire.

Conformément aux articles L.422-2 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme, ces travaux d'aménagement sont soumis à une demande de permis de construire déposée par le maire au nom de la commune.

Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 06 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire pour l'opération d'extension de l'école de Bel-Air.